



23 et 24 mai 2023
Paris, France

**Des modalités de vote
pour faciliter
la participation électorale
et préserver la confiance**

Rapport synthèse



RECEF
*Réseau des compétences
électorales francophones*

Principales publications du Réseau des compétences électorales francophones

1. *La biométrie en matière électorale : enjeux et perspectives*
Libreville, Gabon, 2012
Rédaction : Simon Mélançon et Dunia Ramazani
2. *La professionnalisation et la consolidation des organismes de gestion des élections*
Bamako, Mali, 2014
Rédaction : Simon Mélançon
3. *La sécurisation, la centralisation, le traitement et la publication des résultats électoraux*
Bruxelles, Belgique, 2015
Rédaction : Simon Mélançon
4. *Une communication efficace pour des élections réussies*
Tunis, Tunisie, 2016
Rédaction : Simon Mélançon
5. *Un financement politique et des dépenses électorales équitables et transparentes*
Cotonou, Bénin, 2017
Rédaction : Simon Mélançon
6. *L'utilisation des nouvelles technologies dans les processus électoraux*
En collaboration avec International IDEA
Praia, Cap-Vert, 2017
Rédaction : Marie-Christine Ross
7. *Un processus électoral favorisant la participation des femmes et des minorités*
Antananarivo, Madagascar, 2018
Rédaction : Simon Mélançon
8. *La participation électorale et l'éducation à la démocratie*
Sinaïa, Roumanie, 2019
Rédaction : Simon Mélançon
9. *Lancement du Forum des femmes du Réseau des compétences électorales francophones*
Kigali, Rwanda, 2019
Rédaction : Marie-Christine Ross
10. *Les élections en temps de pandémie*
Webinaire, 2020
Rédaction : Isabelle Dumont

11. *L'égalité entre les femmes et les hommes au sein des OGE et dans les processus électoraux*

En collaboration avec International IDEA, 2021

Rédaction : Marie-Christine Ross, Simon Mélançon, Emna Zghonda et Hamza Amor

12. *Des élections sécurisées, apaisées et inclusives*

Dakar, Sénégal, 2022

Rédaction : Marie-Christine Ross et Simon Mélançon

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	5
PRÉFACE	7
1. LES MODALITÉS DE VOTE DANS LE MONDE : ÉVOLUTION ET ENJEUX.....	9
1.1 TOUR DU MONDE DES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE VOTE.....	9
1.2 LES MODALITÉS DE VOTE DANS LES PAYS DU RECEF.....	10
1.3 ÉVOLUTION DES MODALITÉS DE VOTE, DES NORMES ET DES PRATIQUES EUROPÉENNES	12
1.4 ÉCHANGES SUR LES MODALITÉS DE VOTE.....	14
2. LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES DES MODALITÉS DE VOTE : PARTAGES D'EXPÉRIENCES NATIONALES.....	16
2.1 LE VOTE PAR PROCURATION EN FRANCE.....	16
2.2 LE VOTE PAR ANTICIPATION ET LE DÉPLACEMENT DU VOTE AU QUÉBEC	17
2.3 LES ENJEUX DU VOTE DES PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES AU BURKINA FASO	19
2.4 LE VOTE INSULAIRE À L'ÎLE MAURICE	21
2.5 LE VOTE DES ÎLES ÉLOIGNÉES AUX SEYCHELLES.....	22
2.6 ÉCHANGES SUR LES EXPÉRIENCES NATIONALES	24
3. DES MESURES POUR UN VOTE INCLUSIF	26
3.1 LES ENJEUX DU VOTE DES JEUNES ET DES FEMMES : COMMENT FAVORISER UN VOTE RÉELLEMENT INCLUSIF DANS L'ESPACE FRANCOPHONE?	26
3.2 AMÉNAGEMENT DE BUREAUX DE VOTE ET AIDE AU VOTE POUR LES PERSONNES AYANT UN HANDICAP	28
3.3 FAVORISER LA PLEINE PARTICIPATION ÉLECTORALE DES GROUPES MINORITAIRES	30
3.4 ÉCHANGES SUR LE VOTE INCLUSIF	31
4. LE VOTE DE LA DIASPORA.....	32
5. LA TECHNOLOGIE POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AU VOTE SANS COMPROMETTRE LA CONFIANCE37	
5.1 LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LIBERTÉ ET LES ENJEUX DU VOTE ÉLECTRONIQUE.....	37
5.2 L'IMPACT DE L'USAGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX EN ROUMANIE ..	39
5.3 LE VOTE PAR INTERNET POUR LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES FRANÇAISES.....	41
5.4 L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE POUR VOTER EN BELGIQUE.....	42
5.5 ÉCHANGES SUR L'UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AU VOTE	44
6. CONCLUSION	45
ANNEXES	48
LISTE DES PERSONNES PARTICIPANTES	49
PROGRAMME DU SÉMINAIRE	56

AVANT-PROPOS

Les séminaires électoraux font partie des principales activités réalisées annuellement par le Réseau des compétences électorales francophones (RECEF) depuis sa création, en 2011. Les thèmes de ces séminaires varient en fonction des priorités exprimées par les membres du réseau. La mise en commun d'expertise permet de consolider les connaissances des membres sur un sujet précis lié aux responsabilités des organismes de gestion des élections (OGE); elle favorise la consolidation d'une communauté de pratique tout au long des cycles électoraux.

Pour cette 11^e édition, les membres ont convenu que les modalités de vote constituaient un thème porteur pour les OGE de tous horizons. De même, la participation électorale est une préoccupation qui dépasse les frontières et les facteurs qui l'influencent sont multiples. Les administrations électorales peuvent contribuer à faciliter l'exercice du droit de vote, ce qui peut avoir un effet positif sur la participation électorale, sans nécessairement renverser la tendance à la baisse. Plusieurs mesures, aménagements et modalités peuvent être instaurés en ce sens.

Ainsi, les 23 et 24 mai 2023, à Paris, en France, le RECEF a tenu des ateliers sur le thème « Des modalités de vote pour faciliter la participation électorale et préserver la confiance ». Cet événement s'est tenu grâce à la collaboration de l'équipe du bureau des élections politiques du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer de France ainsi qu'au soutien financier de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Ce séminaire a réuni près de 60 participantes et participants provenant de 22 OGE et de plusieurs partenaires internationaux et nationaux, dont le Centre européen d'appui électoral (ECES), l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) ainsi que la Commission de la communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Afin de concevoir la programmation et de choisir les conférencières et conférenciers, une consultation virtuelle a été menée auprès des membres au cours des mois précédant l'événement. Le programme a donc été élaboré en fonction des intérêts et des pratiques des institutions membres en matière de modalités de vote offertes à l'électorat. Durant les deux jours du séminaire, différents ateliers et conférences étaient proposés aux membres, sur divers thèmes : l'état de situation de différentes modalités de vote dans le monde et dans les pays du RECEF; les aménagements et les modalités mis en place pour que le vote soit inclusif; les enjeux liés au vote de la diaspora; et l'utilisation de la technologie pour faciliter l'accès au vote.

Ce rapport constitue une synthèse des nombreux échanges et présentations qui ont eu lieu lors de ce séminaire. Les chapitres ont été rédigés à partir des notes des conférencières et

des conférenciers; le contenu reflète leurs propos. Le contenu intégral des présentations se trouve sur le site Web du RECEF (recef.org).

Cette publication vise à conserver une trace historique de cet important événement afin de faire rayonner les riches expériences électorales nationales de l'espace francophone. Elle permet, de plus, de tirer des conclusions et d'émettre des recommandations.

Secrétariat général du RECEF
Québec, 2023

PRÉFACE

C'est pour moi une réelle opportunité et un grand privilège, en ma qualité de président du Réseau des compétences électorales francophones, de vous présenter les fruits des travaux de ce séminaire électoral du RECEF.

Après 12 ans d'existence, le RECEF est fier et honoré d'avoir pu tenir ce séminaire annuel en France, à Paris, une ville symbolique et historique pour tous les francophones de la planète, où se trouve le siège social de la Francophonie internationale.

Je voudrais d'abord remercier les autorités du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer de la France pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé dans la Ville Lumière. Je voudrais plus particulièrement remercier M. Sébastien Audebert, chef du bureau des élections politiques de la France, et souligner l'excellente collaboration des membres de son équipe tout au long des préparatifs nécessaires à l'organisation de ce séminaire; ils nous ont permis de tenir cet événement annuel du RECEF dans d'excellentes conditions.



Ce séminaire a été rendu possible grâce à l'Organisation internationale de la Francophonie, qui soutient de façon constante et multiforme notre Réseau. Nous remercions cette institution, qui croit et appuie ses réseaux institutionnels, dont fait partie le RECEF.

Ensuite, je remercie les représentants et représentantes des organismes de gestion des élections membres du RECEF, ainsi que nos partenaires internationaux, pour leur présence et pour leur engagement envers les processus électoraux de l'espace francophone.

Depuis sa création, en 2011, à Québec, le RECEF a vu le nombre de ses membres tripler en quelques années, attestant ainsi de sa vitalité. Le RECEF compte désormais 34 organismes de gestion des élections membres. Notre Réseau a pour objectif principal de favoriser la tenue d'élections libres, transparentes et crédibles grâce aux échanges d'expériences et à des pratiques positives. Pour ce séminaire électoral, les membres avaient adopté le thème « Des modalités de vote pour faciliter la participation électorale et préserver la confiance ». De riches discussions sur l'organisation des scrutins dans nos pays respectifs ont eu lieu pendant cet événement. Nous avons fait de belles découvertes en écoutant l'expertise diversifiée des pays membres sur l'organisation des scrutins et en découvrant les différentes modalités de vote qu'ils offrent. La démocratie est universelle, mais les processus électoraux sont multiples; nous pourrions désormais nous inspirer des pratiques de nos

homologues, qu'ils soient de Ouagadougou, de Bruxelles, de Port-Louis ou de Kigali. Nous sommes sortis grandis par l'expertise électorale ainsi mobilisée.

L'année 2023 a été marquée par la tenue de plusieurs élections présidentielles et législatives dans l'espace francophone. Nous nourrissons de grands espoirs de voir la démocratie se consolider dans notre espace, conformément aux objectifs de la Déclaration de Bamako.

Cependant, certains défis demeurent d'actualité : l'accès au vote ainsi que la consolidation de la confiance entre les acteurs politiques, d'abord, mais aussi celle de tous les acteurs du système électoral, afin que les résultats soient acceptés de façon paisible. L'intégrité et l'indépendance des OGE méritent aussi d'être renforcées, surtout dans certains contextes nationaux où il y a eu des ruptures de démocratie.

Au nom de tous les administrateurs et administratrices du RECEF, je veux remercier l'ensemble des participantes et participants d'avoir répondu massivement à notre invitation. Votre présence en si grand nombre à cette occasion témoigne de tout l'intérêt et de toute la confiance que vous avez placés dans notre Réseau ainsi que de votre attachement aux principes de la démocratie et envers des élections libres, fiables et transparentes.

Bonne lecture!

Contrôleur Général Tanor Thiendella Sidy Fall
Président du RECEF
Directeur général des élections du Sénégal

1. LES MODALITÉS DE VOTE DANS LE MONDE : ÉVOLUTION ET ENJEUX

La participation électorale est une préoccupation qui dépasse les frontières. Les facteurs qui influencent la participation sont multiples. Les administrations électorales peuvent contribuer à faciliter l'exercice du droit de vote, ce qui peut avoir un effet positif sur la participation électorale. Un meilleur accès au vote peut contribuer à freiner une tendance à la baisse. Plusieurs mesures, aménagements et modalités peuvent être instaurés en ce sens.

Les deux premiers ateliers de ce séminaire ont effectué un tour d'horizon des différentes modalités de vote offertes dans le monde et dans les pays du RECEF. Ils ont permis de constater l'étendue des mesures pouvant répondre aux enjeux électoraux de nos différentes sociétés, favoriser une pleine participation électorale et faciliter l'accès au vote à certains groupes d'électeurs et d'électrices. Ce chapitre répertorie les modalités de vote offertes dans le monde et dans les pays membres du RECEF. Le chapitre suivant approfondira ce sujet grâce à différentes études de cas.

1.1 Tour du monde des différentes modalités de vote

Emna Zghonda

Experte électorale d'International IDEA – Afrique et Asie de l'Ouest

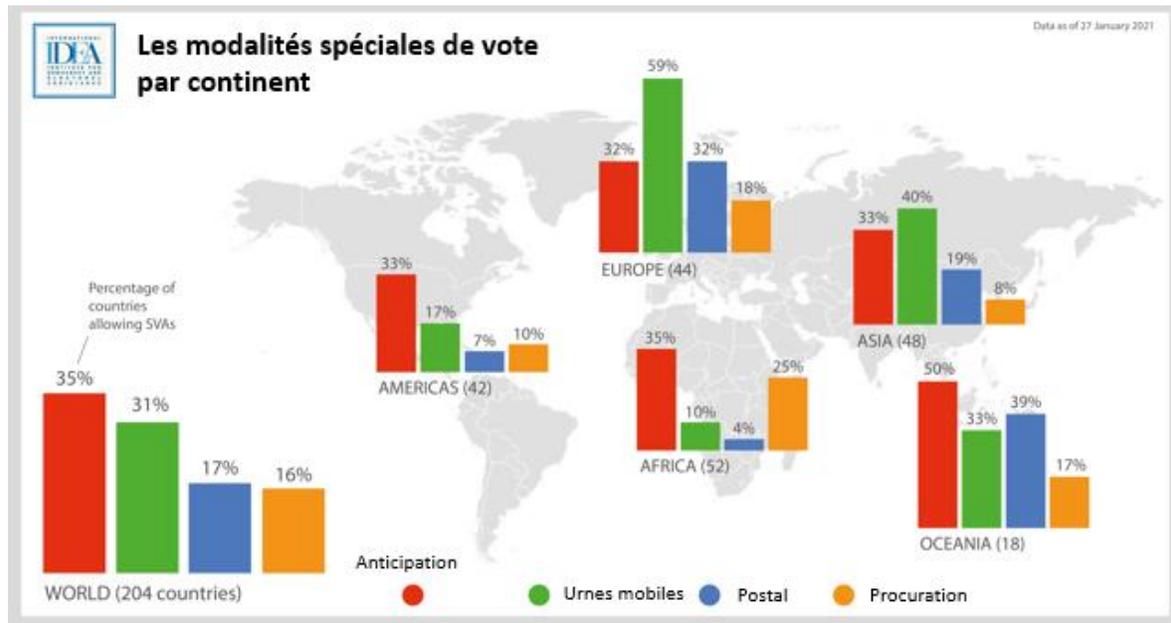
Les modalités spéciales de vote

Différentes modalités spéciales de vote sont introduites dans différents pays, notamment pour offrir un meilleur accès à certains groupes d'électeurs et d'électrices ainsi que pour favoriser la pleine participation électorale de tous. Les pratiques à l'international sont variées et s'adaptent aux contextes de chacun des États. Les bases de données de l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (International IDEA) offrent un tour d'horizon des différentes pratiques et tendances mondiales dans ce domaine.

Les [données comparatives d'International IDEA](#) sur le vote par correspondance, le vote anticipé, le vote électronique et le vote par procuration pour le vote à l'intérieur du pays couvrent 204 pays. Pour sa part, la [base de données sur le vote à l'étranger](#) fournit des données comparatives sur les pratiques de vote à l'étranger de 216 pays et territoires du monde entier. Le vote à l'étranger a d'ailleurs fait partie d'un atelier du séminaire électoral du RECEF; il en est question au quatrième chapitre de ce rapport.

Pour International IDEA, les modalités spéciales de vote sont définies comme les dispositions permettant aux électeurs d'exercer leur droit de vote par d'autres moyens que le dépôt de leur bulletin en personne dans l'urne, le jour du vote. Le vote anticipé, le vote par correspondance, le vote itinérant et le vote par procuration en font partie. Environ les

deux tiers des pays dans le monde permettent l'utilisation d'une ou de plusieurs modalités de vote spéciales. L'Europe et l'Océanie sont les deux continents où elles sont plus utilisées.



1.2 Les modalités de vote dans les pays du RECEF

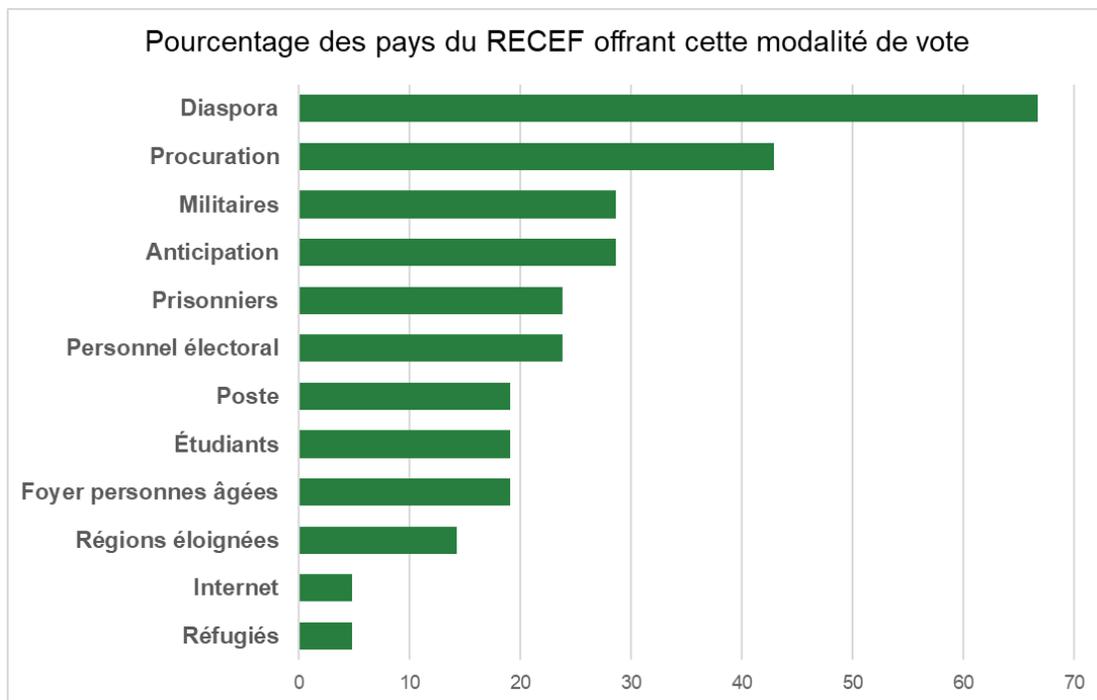
Catherine Lagacé

Secrétaire générale d'Élections Québec et du RECEF

Une recherche documentaire, les bases de données d'International IDEA et une consultation auprès des membres ont permis de dresser un état de situation des différentes modalités de vote utilisées dans les pays membres du RECEF. Puisque la participation électorale sert de base de discussion sur les modalités pouvant faciliter l'exercice du droit de vote, un portrait du taux de participation chez les membres du RECEF est aussi utile. Ce portrait permet de constater une grande diversité entre les membres, la moyenne étant de 65 %.

Parmi les différentes modalités spéciales de vote, le vote de la diaspora est la modalité de vote la plus répandue, suivie du vote par procuracion, du vote des militaires et du vote par anticipation, surtout pour certaines catégories d'électrices et d'électeurs.

Les autres modalités de vote (celles destinées aux prisonniers et au personnel électoral ainsi que le vote postal, le vote sur les campus, le vote dans les foyers pour personnes âgées, le vote par Internet et le vote pour les réfugiés) sont très peu répandues.



Certains OGE ont recours à des pratiques intéressantes pour faire face à des enjeux d'inclusivité du vote pour les femmes, pour les minorités linguistiques et pour les personnes analphabètes, par exemple. Différents aménagements permettent de faciliter l'accès de ces personnes à l'exercice du vote. Quelques pays, dont la Tunisie, mènent une sensibilisation particulière pour l'inscription des femmes sur les listes électorales et pour la prévention de la violence dans les lieux de vote. Le Québec, pour sa part, a créé des petits bureaux de vote de simulation, pour les jeunes enfants, afin de favoriser le vote en famille.

Dans des contextes où des franges de la population ne parlent pas la langue dominante ou ont des difficultés à lire, l'information sur les modalités de vote et la conception du bulletin de vote peuvent être adaptées de façon à permettre à toute personne d'exercer plus facilement son droit de vote. Dans certains cas, l'information aux électeurs et le bulletin de vote sont conçus en plusieurs langues. Dans d'autres cas, le bulletin de vote est coloré : il inclut les logos des partis politiques, des photographies des candidates et candidats, etc.

D'autres pays adaptent les règles pour permettre le vote avec l'encre et les empreintes digitales. En Belgique, certains électeurs peuvent recourir au vote électronique. Le troisième chapitre de ce rapport porte sur les enjeux du vote inclusif.



L'utilisation de la technologie fait couler beaucoup d'encre dans les recherches électorales et elle est souvent citée dans les développements futurs des OGE. La consultation auprès des membres du RECEF a fait ressortir les expériences de la Belgique, où un peu plus de 50 % des électrices et des électeurs utilisent un système de vote électronique avec preuve papier, et de la République démocratique du Congo, qui a introduit des terminaux de vote avec preuve papier en 2018. Lors des élections législatives de 2022, la France a offert la possibilité de voter par Internet aux électeurs de l'étranger. Les enjeux relatifs à l'utilisation de la technologie pour faciliter le vote sont abordés dans le cinquième chapitre.

Ce tour d'horizon des tendances dans le monde et chez les pays membres du RECEF permet de constater la grande variété des mesures que les OGE instaurent pour faciliter l'accès au vote et au processus électoral.

1.3 Évolution des modalités de vote, des normes et des pratiques européennes

Romain Rambaud

Professeur de droit public de l'Université Grenoble-Alpes

Lorsque vient le temps d'introduire une nouvelle modalité, les OGE peuvent se demander l'objectif qu'elles recherchent ou ce qu'elles cherchent à corriger. L'enjeu de la participation électorale est-il la seule raison de modifier des pratiques? Chaque modalité de vote doit être considérée comme une façon concrète de répondre à une problématique concrète et le choix d'une modalité doit être analysé finement pour anticiper son effet sur la

participation électorale, mais aussi, de manière plus large, sur les bénéfices concrets de son introduction.

Les enjeux sanitaires de la COVID-19 ont forcé plusieurs pays d'Europe à diversifier les modalités de vote. Le vote par correspondance postal, notamment, est largement répandu en Europe. Certains pays, moins nombreux, offrent également le vote par anticipation, notamment les pays scandinaves, l'Allemagne et la Suisse. La France se distingue des autres pays d'Europe en offrant pratiquement uniquement le vote par procuration comme modalité de vote alternative.

Les élections réalisées durant la COVID-19 dans les pays avec des modalités de vote variées ont généralement connu une moins grande baisse de participation électorale.

Des enjeux de principes aux modalités du terrain

Pour introduire de nouvelles modalités de vote, la confiance envers les institutions est importante. Cela signifie que la question doit être envisagée comme une opération administrative, et non pas comme une manœuvre politique.

« Pour introduire de nouvelles modalités de vote, la confiance envers les institutions est importante. Cela signifie que la question doit être envisagée comme une opération administrative, et non pas comme une manœuvre politique. »

Il y a aussi des enjeux associés à l'information et aux connaissances des parties prenantes relativement aux modalités de vote. L'absence ou la présence d'une modalité de vote peut engendrer la méfiance des parties prenantes au moment d'une élection. Aussi, une administration électorale doit développer les connaissances nécessaires à la bonne gestion d'une nouvelle modalité de vote, notamment en réalisant des études comparées au départ.

Il existe enfin des enjeux sociaux, car les différentes pratiques mises en œuvre ne produisent pas nécessairement les mêmes effets en matière de participation électorale. Par exemple, une modalité de vote peut s'adresser à un groupe d'âge en particulier (maison d'hébergement pour personnes âgées, école, etc.). Lorsqu'on choisit une nouvelle modalité de vote, on avance donc une solution plutôt qu'une autre. En politique, rien n'est jamais neutre, d'une certaine manière.

Le vote par correspondance et le vote électronique

Le vote par correspondance a été largement mis en œuvre durant la période de la COVID-19. Cette modalité a démontré son utilité, elle fonctionne bien et les critiques formulées peuvent être réfutées scientifiquement. Malgré tout, certaines élections ont été fragilisées par le vote par correspondance, notamment en Autriche, en 2016, où la Cour constitutionnelle a demandé une reprise d'élection pour cause de non-respect des règles de dépouillement du vote par correspondance.

Le vote électronique est plus controversé. Son utilisation est très rare en Europe et les réflexions quant à son utilisation cheminent plutôt lentement, lorsqu'elles ne sont pas à l'arrêt. Les deux pays les plus avancés relativement à l'utilisation du vote par Internet sont l'Estonie et la Suisse. La France pourrait également être citée pour son utilisation lors des élections législatives pour les Français vivant à l'étranger.

Parmi les questions que soulève le vote électronique, il y a son effet sur le taux de participation, notamment celui des jeunes électeurs. Les études ne sont pas unanimes, mais les plus récentes, réalisées en Belgique en 2020, concluent à l'absence d'effets notables ou significatifs.

Conclusion

Le choix d'une ou de plusieurs modalités de vote dépend d'un grand nombre de paramètres, ainsi que les résultats attendus ou produits. Il revient à une administration de procéder à une analyse pour déterminer le bien-fondé d'une nouvelle modalité de vote en se rappelant les principes fondamentaux du service public, tels que la continuité, l'égalité et la mutabilité. Parfois, il faut savoir faire preuve d'audace, ce dont les bons administrateurs ne sauraient être dépourvus.

1.4 Échanges sur les modalités de vote

Les modalités de vote alternatives suscitent l'intérêt des administrations électorales

Lorsque vient le moment d'instaurer une nouvelle modalité, il peut être pertinent d'évaluer ses défis logistiques et ses coûts, surtout en contexte de régions éloignées, de vote itinérant ou de vote de la diaspora. Parfois, un changement dans le cadre légal exige le recours à de nouvelles modalités ou à des mesures particulières; c'est le cas d'exigences liées à la distance entre les lieux de vote et les électeurs qui doivent s'y rendre.

Idéalement, l'objectif d'une nouvelle modalité fait partie de l'analyse. Dans plusieurs cas, l'introduction de nouvelles modalités vise à augmenter le taux de participation et à faciliter l'accès au plus grand nombre d'électrices et d'électeurs. Dans certains cas, le taux de participation n'augmente pas nécessairement avec l'introduction d'une nouvelle modalité de vote. C'est le cas au Québec, où on observe plutôt un phénomène de déplacement du vote. Ce phénomène est expliqué dans le deuxième chapitre.

Si l'augmentation du taux de participation électorale fait partie des objectifs d'une nouvelle modalité de vote, certaines questions surgissent quant au taux considéré comme acceptable ou quant à la légitimité du vote lorsque le taux est considéré comme trop bas. Pour certains, il n'y a pas de taux minimal pour légitimer un vote, mais il faut faire la distinction entre la légitimité juridique et la légitimité populaire. Par exemple, en France, le vote blanc n'est pas effectif et aucun vote n'a été annulé pour cause d'abstention.

L'élargissement ou l'introduction du vote électronique fait partie des analyses des OGE qui souhaitent faciliter le vote et introduire de nouvelles modalités. Pour plusieurs membres, la fracture numérique et l'accessibilité égalitaire du vote sont des enjeux importants.

Il faut trouver un équilibre entre la confiance que suscite une modalité et ses caractéristiques, notamment sa transparence, sa commodité et son coût par rapport aux gains réels et au taux de participation électorale. Les nouvelles façons de voter sont souvent introduites plus facilement dans des États ayant un ancrage démocratique plus solide et où l'OGE jouit d'une bonne crédibilité. Dans des contextes d'urgence, comme lors de la pandémie de COVID-19, le succès de l'introduction de nouvelles modalités est tributaire de plusieurs facteurs, dont l'ancrage démocratique d'un État, le niveau de préparation de l'OGE et la souplesse du cadre juridique. La légitimité des différents processus varie, ainsi que le rapport au vote, qui évolue selon les populations et les générations. Certains participants rappellent que le jour du vote demeure un rituel important.

2. LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES DES MODALITÉS DE VOTE : PARTAGES D'EXPÉRIENCES NATIONALES

Afin d'approfondir le tour d'horizon mené sur les modalités de vote dans le monde et dans les pays membres du RECEF, les participantes et les participants au séminaire électoral ont pu entendre parler d'expériences nationales portant sur différentes modalités. Le vote par procuration, en France; le vote par anticipation, au Québec; le vote des personnes déplacées internes, au Burkina Faso; ainsi que la logistique du vote insulaire, à Maurice et aux Seychelles, ont fait l'objet d'études de cas. Ces études ont permis d'illustrer la grande diversité des modalités offertes dans chaque État et des défis qui y sont liés.

2.1 Le vote par procuration en France

Mariam Pontoni

Adjointe au chef du bureau des élections politiques de France

Historique du vote par procuration

Depuis plusieurs années, la France offre le vote par procuration, une modalité qui permet de désigner une personne de confiance pour exercer son vote. Dès 1946, cette modalité permettait notamment aux militaires et aux marins de voter. Depuis 1993, cette modalité a été étendue aux personnes en vacances pouvant attester sur l'honneur leur impossibilité de se rendre dans un bureau de vote.

« Le vote par procuration est une modalité très appréciée par les Français. Intégrée depuis plusieurs années, cette façon de voter suscite leur confiance. »

Depuis 2019, cette modalité est offerte sans restriction et sans la nécessité d'une attestation. Elle inclut notamment les étudiantes et les étudiants, dont les parents peuvent obtenir une procuration.

La modernisation du vote par procuration

De nos jours, l'électrice ou l'électeur peut faire une demande de vote par procuration en ligne, pour ensuite se rendre au commissariat afin de confirmer la validité de sa demande. Celle-ci est ensuite enregistrée dans le système informatique et envoyée à la mairie responsable du scrutin. Le jour du vote, la personne mandatée se rend dans un bureau de vote pour exercer son droit. L'électeur ou l'électrice peut, à tout moment, changer d'idée et se rendre voter le jour du scrutin.

Le vote par procuration est une modalité très appréciée par les Français. Intégrée depuis plusieurs années, cette façon de voter suscite leur confiance. Dans le cadre des élections présidentielle et législatives de 2022, sur un corps électoral de 49 millions de citoyens, 3,7 millions de personnes se sont prévaluées de cette modalité et 70 % d'entre elles ont réalisé leurs démarches administratives à l'aide des services offerts par Internet.

La modernisation de cette modalité fait partie des projets de développement de l'administration électorale française, qui souhaite notamment dématérialiser complètement la procédure de demande de vote par procuration. L'objectif est de supprimer l'obligation de se rendre au commissariat pour valider les documents de procuration afin que toutes les démarches puissent se faire entièrement en ligne.

2.2 Le vote par anticipation et le déplacement du vote au Québec

Jean-François Blanchet

Directeur général des élections du Québec

Le calendrier électoral

Au Québec, la période électorale dure entre 33 et 39 jours, selon le moment de la prise du décret qui déclenche le début de la campagne électorale. Pendant cette période, chaque étape est prévue dans un calendrier précis établi par la loi. Les activités incluent l'ouverture des bureaux dans les circonscriptions électorales, la formation du personnel électoral, la révision de la liste électorale, la réception des candidatures et la production des bulletins de vote, notamment. Le vote a toujours lieu le premier lundi du mois d'octobre. Avant ce jour, plusieurs possibilités sont offertes aux personnes ne pouvant pas se déplacer le jour du vote. Le vote par anticipation est offert à toute la population électorale, pendant deux jours, le dimanche et le lundi de la semaine précédant le jour du scrutin.

« La possibilité de voter par anticipation n'entraîne donc pas de hausse dans la participation électorale, mais plutôt un déplacement du vote. »

Historique du vote par anticipation

Le vote par anticipation est utilisé pour la première fois en 1945, au Québec. Certains électeurs qui doivent s'absenter de leur domicile au moment du vote à cause de leurs fonctions acquièrent le droit de voter par anticipation. Par exemple, le personnel des chemins de fer, les navigateurs et les prêtres-missionnaires étaient visés par cette modalité. Ainsi, le vote par anticipation était offert exceptionnellement, à certains groupes d'électeurs, sur une période plus courte. Longtemps, cette modalité était accompagnée d'une obligation légale de prêter un serment attestant son incapacité à se déplacer le jour du vote; cette obligation a été abolie en 1992.

Avec le temps, cette modalité a été élargie pour répondre aux besoins de certaines clientèles, dont les personnes à mobilité réduite. Étant donné les transformations sociodémographiques importantes que vivait le Québec, dont le vieillissement de la population, les mouvements de population et les changements dans les habitudes de vie, le recours au vote par anticipation a augmenté. Devant ces constats et dans le souci de mieux répondre aux besoins des électrices et des électeurs, le vote par anticipation est offert pendant deux jours depuis 2006. D'autres modalités de vote, comme le vote dans les centres d'hébergement pour personnes âgées et le vote dans les universités, ont été ajoutées, graduellement, afin de faciliter le vote de certains groupes d'électeurs spécifiques.

Le déplacement du vote

La possibilité, pour l'ensemble des électrices et des électeurs, de voter par anticipation a fait émerger un phénomène de déplacement du vote. En effet, l'électorat est de plus en plus nombreux à utiliser cette modalité plutôt qu'à voter le jour du scrutin. La part des votes par anticipation est passée de 8,1 %, en 2003, à 37,5 %, en 2022. Il y a 20 ans, on comptait quelque 300 000 votes par anticipation, alors qu'en 2022, plus de 1,5 million d'électeurs ont voté par anticipation. Plus d'un million de votes se sont donc déplacés vers la période de vote par anticipation par rapport à il y a 20 ans.

La possibilité de voter par anticipation n'entraîne donc pas de hausse dans la participation électorale. Entre 1970 et 2000, au Québec, les taux de participation variaient entre 75 % et 85 %. Depuis 2000, nous observons une baisse d'environ 15 %, en moyenne. Le taux de participation lors des élections générales provinciales de 2022 était de 66,1 %. Il reste difficile de savoir si les électrices et les électeurs iraient voter le jour du scrutin si l'offre de vote par anticipation était réduite.

Les enjeux du déplacement du vote

Le vote par anticipation est populaire, mais le déplacement du vote soulève quelques enjeux. Par exemple, certains spécialistes considèrent que l'étalement du vote pourrait diluer l'importance du jour du scrutin comme moment civique fort, où les électrices et les électeurs se retrouvent pour choisir les personnes qui les représenteront. Certains suggèrent que cette perte liée à l'acte civique du vote pourrait avoir un effet négatif sur la participation électorale, bien qu'ils ne remettent pas en question les avantages indéniables de ces modalités de vote pour l'électorat.

Par ailleurs, les électrices et les électeurs qui se prévalent du vote par anticipation font leur choix alors que la campagne électorale est en cours : de nouvelles informations peuvent surgir au cours des derniers jours de la campagne.

Pour Élections Québec, l'augmentation de la popularité du vote par anticipation est une occasion de revoir l'organisation des bureaux de vote et de réduire la quantité de personnel

nécessaire dans les bureaux de vote, particulièrement dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.

2.3 Les enjeux du vote des personnes déplacées internes au Burkina Faso

Élysé Ouédraogo

Président de la CENI du Burkina Faso

Le contexte des personnes déplacées internes au Burkina Faso

En date du 31 mars 2023, le Burkina Faso comptait un peu plus de 2 millions de personnes déplacées internes (PDI), à cause d'une conjoncture sécuritaire inédite. Dans ce contexte, les questions de la garantie de l'universalité du suffrage universel et de l'inclusion dans le processus électoral se posent. Des adaptations aux cadres juridiques et opérationnels sont nécessaires dans un contexte d'insécurité comme celui du Burkina Faso.

Selon la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées (la convention de Kampala), ratifiée par le Burkina Faso le 5 juillet 2012, les États doivent :

« [...] prendre les mesures nécessaires pour que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays qui sont citoyens dans le pays dont elles ont la nationalité puissent jouir de leurs droits civiques et politiques, en particulier de la participation à la vie publique, du droit de vote et du droit d'être élu à des fonctions publiques. »

Un processus électoral qui offre des chances égales à tous les citoyens de participer au vote renforce la légitimité des autorités issues de l'élection et la confiance de la population. Par ailleurs, cela empêche des personnes contraintes à quitter leur résidence et à vivre dans une précarité d'être, en plus, privées de leurs droits civiques et démocratiques.

Les défis de l'accès au vote des PDI

L'accès au vote des PDI présente différents défis. L'accès aux documents d'identité en fait partie. En effet, le déplacement forcé occasionne la perte, la confiscation ou la détérioration des documents d'identité pourtant nécessaires pour s'enrôler sur le fichier électoral et exercer son droit de vote. L'identification des personnes selon les données électorales (âge, sexe, circonscription électorale, etc.) permet une bonne planification opérationnelle et budgétaire des activités électorales. Cependant, les données disponibles ont souvent trait à des considérations humanitaires plutôt qu'électorales.

« La prise en compte du vote des PDI participera sans nul doute à la qualité du processus électoral de sortie de transition. »

La localisation physique de ces personnes représente un autre défi majeur. Par exemple, l'amélioration de la situation sécuritaire peut induire un retour massif vers les localités d'origine, alors que la dégradation de la situation peut impliquer un nouveau déplacement de population. Il s'avère donc nécessaire de mettre en œuvre un mécanisme permettant de prendre en compte les changements d'adresse des PDI à la suite de leur inscription sur la liste électorale.

La sécurisation du processus électoral est aussi un enjeu majeur dans des scrutins de sortie de crise : comment garantir la sécurité des acteurs tout au long du processus et organiser des élections crédibles et transparentes, sans violence? Les PDI représentent, par ailleurs, une population déjà vulnérable; ces personnes risquent de faire l'objet d'intimidation et de menaces, surtout dans les cas où ils représentent un poids électoral important dans une région. En effet, certaines localités sont composées en grande partie de PDI, ce qui leur donne un poids électoral très important par rapport aux électeurs de la circonscription de leur communauté d'accueil. Cette situation peut causer des tensions au sein des communautés. Enfin, les PDI se trouvent dans une situation humanitaire préoccupante : un Burkinabè sur cinq a besoin d'aide humanitaire pour survivre. Leur adhésion au processus électoral devient alors secondaire par rapport à leurs conditions de vie difficiles.

Le cas des PDI en 2020

En février 2020, au moment de la révision des listes électorales, le Burkina Faso comptait 766 000 personnes déplacées internes enregistrées. Pour les prendre en compte dans les élections de novembre 2020, la CENI, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, avait mené une étude sur la prise en compte des personnes déplacées internes dans le processus d'enrôlement et de vote. L'étude avait abouti à la proposition de deux scénarios :

- Faire voter l'électeur PDI dans sa commune d'accueil et comptabiliser sa voix pour cette commune;
- Faire voter l'électeur PDI dans sa commune d'accueil et porter sa voix au compte de sa localité d'origine.

Les résultats de cette étude ont été transmis à la classe politique, mais en l'absence d'une décision, la CENI s'était conformée au code électoral de l'époque, qui prescrit que l'électeur soit enrôlé et vote dans son lieu de résidence, sans aucune disposition particulière. La CENI considérait alors la dernière inscription et annulait toute inscription précédente sur une liste électorale. Les PDI inscrites votaient dès lors dans leur localité d'accueil et leur vote y était comptabilisé.

Perspectives pour la participation des PDI aux élections de sortie de transition

Le cadre juridique interne burkinabè a été modifié, en décembre 2021, pour prendre en compte les PDI. Désormais, elles sont inscrites sur les listes électorales de leur

circonscription d'accueil. Elles sont donc considérées comme des personnes ayant changé de résidence.

Cette option fait craindre un déséquilibre des forces politiques et, donc, des tensions dans les localités qui enregistrent une forte concentration de PDI, surtout lors des élections locales.

Sur le plan opérationnel, des défis demeurent en ce qui concerne l'identification et l'inscription de l'électorat déplacé interne. Son identification est sous la responsabilité du ministère responsable de l'action humanitaire, mais les données collectées doivent être exploitables par la CENI, au même titre que les données de l'Office national d'identification que la CENI utilise comme base de travail. En ce qui concerne l'inscription, cela dépend si les personnes étaient inscrites au préalable sur la liste ou si elles sont de nouveaux électeurs. Si elles ont en main leur carte d'électeur, cela peut faciliter leur transfert sur la liste de la localité d'accueil et l'impression d'une nouvelle carte d'électeur. Le tout se déroule avec l'aide de campagnes d'information et d'éducation, en plus de mesures sécuritaires particulières.

La prise en compte du vote des PDI participera sans nul doute à la qualité du processus électoral de sortie de transition. Ce sera un indicateur de la capacité de la CENI et des autres acteurs du processus électoral à s'adapter aux contraintes et à adopter des mesures qui permettent un accès égal de tous les citoyens au vote.

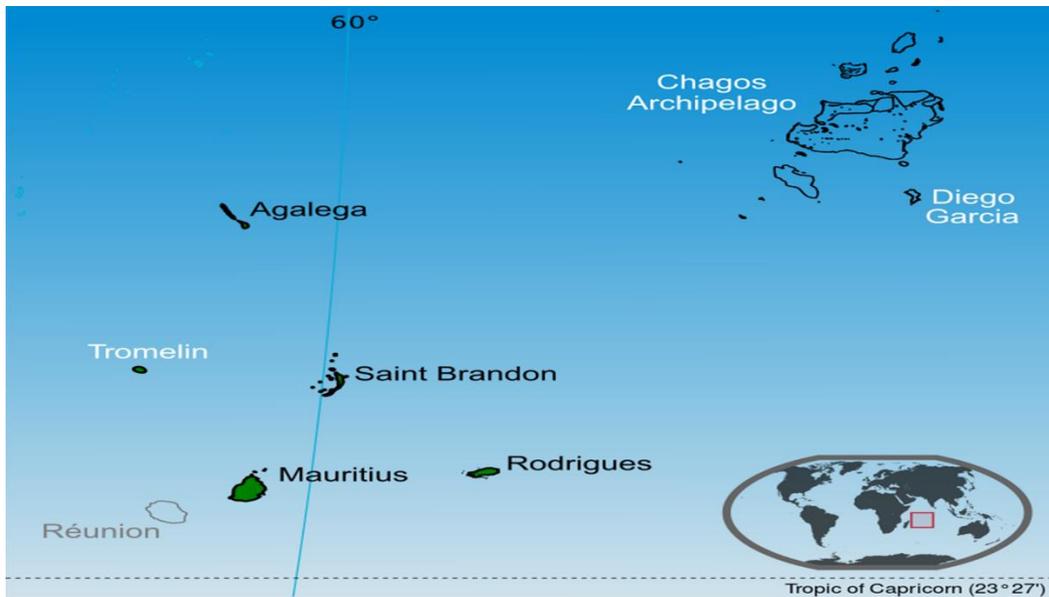
2.4 Le vote insulaire à l'île Maurice

Irfan Abool Rahman

Commissaire électoral de Maurice

L'île Maurice compte deux petites îles, Agaléga et Rodrigues, sur lesquelles la population doit pouvoir exercer son droit de vote. Leur localisation pose un défi logistique de taille pour l'administration électorale, le Bureau du Commissaire électoral. Agaléga se situe à 1 100 km au nord de Maurice; 223 de ses 270 habitants sont inscrits sur la liste électorale. Rodrigues se situe à 560 km à l'est de Maurice et sa population d'électeurs inscrits est de 31 898.

Tous les préparatifs du scrutin pour Rodrigues et Agaléga sont centralisés au Bureau du Commissaire électoral, à Maurice. L'impression des bulletins de vote se fait à l'imprimerie du gouvernement, à Maurice, sous des mesures de sécurité strictes.



À Agaléga, l’acheminement des bulletins de vote et du matériel électoral dans l’île se fait sous escorte policière, à bord d’un avion bimoteur appartenant au département de la police. Des fonctionnaires sont dépêchés dans l’île pour l’organisation du scrutin et ils accompagnent les bulletins de vote la veille des élections. Après la clôture du scrutin, les fonctionnaires retournent ensuite à Maurice avec les urnes scellées contenant les bulletins de vote et d’autres matériels électoraux. Les urnes et le matériel électoral sont ensuite transportés au centre de dépouillement de la circonscription n° 3 et remis au directeur du scrutin, à Maurice. Les bulletins de vote d’Agaléga sont dépouillés avec tous les autres bulletins de vote de la circonscription n° 3, à Maurice; ensuite, le résultat est proclamé par le directeur du scrutin.

À Rodrigue, la procédure est similaire, mais les opérations électorales et le dépouillement sont réalisés sur l’île par du personnel recruté localement. En 2022, le taux de participation a été de 27,2 % à Agaléga et de 77,16 % à Rodrigue.

2.5 Le vote des îles éloignées aux Seychelles

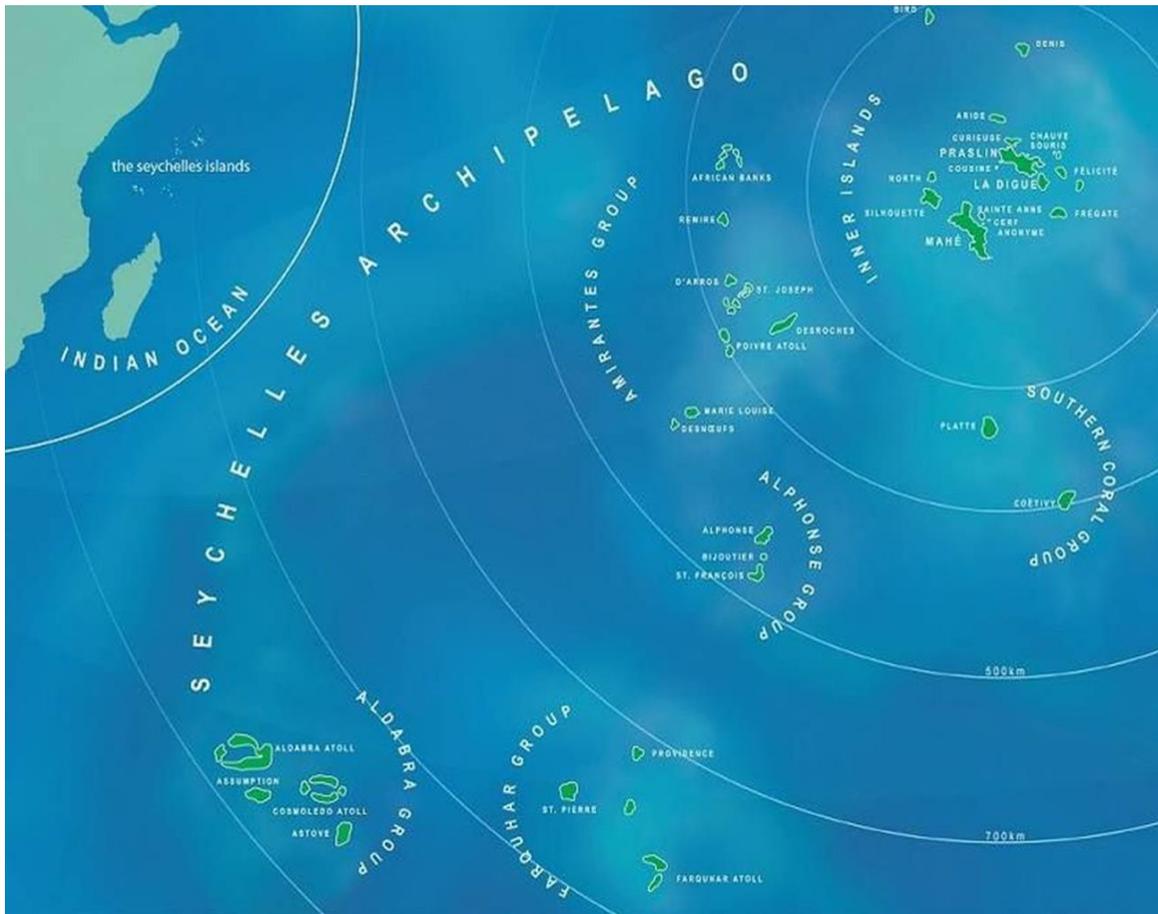
Norlis Rose-Hoareau

Commissaire de la Commission électorale des Seychelles

Les Seychelles sont composées de 115 îles et le pays couvre une superficie totale de 1,4 million de km². Ce pays a vu le retour du multipartisme en 1992.

Désormais, les élections se déroulent sur trois jours (vendredi, samedi et dimanche) afin de permettre la logistique du vote sur tout le territoire. Le vote sur les îles principales de Mahé et de Praslin se déroule sur une seule journée. Mahé est aussi composée d’une dizaine de

petites îles qui lui sont associées. Ce regroupement d'îles est considéré comme les « îles intérieures ». Les autres îles sont considérées comme des « îles extérieures » dans la Constitution.



Les îles extérieures sont rassemblées en cinq regroupements pour faciliter le déploiement logistique. Le vote est organisé durant les deux jours précédant le jour du scrutin. Il nécessite le travail de près de 300 personnes et l'utilisation de petits avions pour faciliter le transport du matériel électoral. La loi électorale dicte les paramètres du déroulement du vote pour chaque secteur et l'administration électorale de Seychelles en est responsable. Des horaires très précis sont prévus pour le déroulement du vote, en fonction de la tournée réalisée par avion.

Les électeurs sur les îles éloignées sont souvent des travailleurs dans les hôtels et sont associés à leur district électoral d'origine.

2.6 Échanges sur les expériences nationales

Le vote par procuration

Le vote par procuration a suscité plusieurs discussions liées aux opérations requises ainsi qu'à la perception de la confiance envers cette modalité.

La France, qui n'exige pas de motif pour faire une demande de vote par procuration, souhaite simplifier ce processus pour les électrices et les électeurs et, par conséquent, faciliter le travail de l'administration électorale. La modernisation et la dématérialisation du processus sont en cours d'analyse.

Chaque contexte politique et culturel est différent et influe sur la perception de ce type de vote. En France, le vote par procuration est exercé par 3,7 millions d'électeurs sur 49 millions. Cependant, les électeurs et les électrices français n'ont pas la même confiance envers le vote par correspondance.

Pour plusieurs intervenants africains, le vote par procuration soulève des questionnements sur le secret du vote et sur la confiance des parties prenantes, des partis politiques et de l'électorat. Des enjeux liés à l'utilisation malsaine de la modalité, à la sincérité du vote et à l'achat du vote ont été soulevés. En France et en Belgique, le vote par procuration fait partie des mœurs depuis plusieurs années et il n'est pas remis en question par la population. Il existe une confiance entre le mandant et le mandataire, qui est souvent un membre de la famille ou une personne de grande confiance. Il y a aussi une certaine souplesse jusqu'à la fermeture des bureaux : le mandant peut changer d'idée et se rendre voter, car les noms du mandant et du mandataire sont inscrits sur la liste électorale.

Ces discussions illustrent les différences culturelles entre les États dans la mise en œuvre de pratiques de vote différentes.

Personnes déplacées

Le vote des personnes déplacées et les défis qu'il entraîne ont aussi fait l'objet de discussions. Les représentants des CENI de la République démocratique du Congo (RDC) et du Burkina Faso mentionnent des difficultés liées à l'enregistrement des électeurs déplacés. Dans les deux cas, le choix d'associer ces électeurs et ces électrices à leur circonscription d'origine ou à leur communauté d'accueil constitue un enjeu, particulièrement lorsque vient le temps de voter au palier local.

Au Niger, l'enrôlement biométrique a permis de réaliser des avancées intéressantes pour les populations déplacées. L'information biométrique permet de retrouver l'inscription de l'électeur et de mettre à jour sa localisation. Dans certains cas, cela facilite et permet le vote des personnes nomades. Le Niger a choisi de conserver le lien des électeurs déplacés à leur circonscription d'origine.

Les électrices et les électeurs réfugiés dans un pays frontalier représentent un défi supplémentaire, car ils ne sont plus sur le sol national. Les accommodements logistiques pour leur permettre de voter sont plus importants et ils engendrent des enjeux de diplomatie internationale.

3. DES MESURES POUR UN VOTE INCLUSIF

Les études démontrent que les femmes sont moins susceptibles d'exercer leurs droits démocratiques, dont le droit de poser leur candidature, que les hommes. Des obstacles individuels, structurels et culturels expliquent cet accès inégal à l'inscription et au vote, notamment. Les lieux et les heures d'ouverture des bureaux de vote ainsi que la sécurité de ces bureaux font partie des obstacles spécifiques des femmes.



Les personnes en situation de handicap, faisant partie de groupes minoritaires ou habitant en régions éloignées peuvent aussi rencontrer des défis d'accès physiques : par exemple, elles peuvent avoir besoin d'assistance, les bureaux de vote peuvent leur être inaccessibles et le bulletin de vote peut être inadéquat pour elles. Ces personnes peuvent aussi faire face à des enjeux liés à la marginalisation ou à la discrimination.

Les États ont des réalités démographiques, sociales, culturelles et politiques différentes. Ce chapitre portant sur le vote inclusif présente ces réalités et diverses pistes de solutions.

3.1 Les enjeux du vote des jeunes et des femmes : comment favoriser un vote réellement inclusif dans l'espace francophone?

Sabine Mengue

Spécialiste de programme à l'Organisation internationale de la Francophonie

Les femmes et les jeunes, priorités stratégiques de l'OIF

L'Organisation internationale de la Francophonie œuvre au soutien à la participation massive des femmes et des jeunes dans la vie économique, sociale et politique des États membres. Les femmes représentent plus de la moitié de la population mondiale. Dans les pays de l'espace francophone, les jeunes de 15 à 34 ans composent de 70 % à 80 % de la population d'une majorité d'États membres. Ces personnes représentent le socle et l'avenir de la Francophonie.

La participation électorale et démocratique de cette frange de la population est donc incontournable et essentielle. Pourtant, les femmes et les jeunes sont souvent les populations les plus marginalisées des processus économiques, alors qu'ils représentent des maillons importants de la société et qu'ils sont créateurs de richesse et d'emploi.

Les engagements de l'OIF

L'Organisation internationale de la Francophonie a pris différents engagements, dans les dernières années, visant à souligner le rôle important des femmes et des jeunes dans le développement des États de l'espace francophone. En 2014, le Sommet de Dakar soulignait que les femmes et les jeunes sont des « vecteurs de paix » et des « acteurs de développement ». L'OIF a d'ailleurs adopté une *Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022* mettant les jeunes à l'avant-plan du développement. Plus récemment, en 2018, lors du Sommet d'Erevan, la *Stratégie de la Francophonie pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, des droits et de l'autonomisation des femmes et des filles* a été adoptée en vue de renforcer l'égalité et d'en faire une réalité dans tous les États membres. Ces engagements guident l'identification des priorités et des actions de l'OIF en cette matière. La Francophonie reconnaît ainsi l'importance de renforcer le leadership des femmes, véritables actrices du changement, de la paix et de la stabilité au sein de l'espace francophone.

En ce qui concerne les élections, l'axe 4.1 de la *Stratégie* de 2018 vise à accroître et à améliorer la représentation des femmes et des jeunes filles à tous les niveaux de la vie politique. L'OIF adopte une approche holistique d'inclusivité, guidée par le postulat que l'exercice du vote représente l'acte final de tout un processus qui nécessite un encadrement en amont. Ainsi, dans ses initiatives de soutien aux États membres dans les processus électoraux (tant dans les institutions nationales que dans la société civile), les femmes et les jeunes sont les cibles stratégiques prioritaires de la Francophonie, depuis l'inscription sur la liste électorale jusqu'au vote.

Par le soutien aux États et l'élaboration d'outils pratiques d'analyse et de réflexion, l'OIF souhaite faire vivre ses multiples engagements. L'OIF souligne la complémentarité de ses actions ainsi que de celles des institutions électorales et des différents acteurs du processus électoral. L'élaboration d'outils pratiques, d'analyse ou de réflexion vise à mieux faire face aux enjeux vécus. Parmi les outils en cours d'élaboration, l'OIF et ses partenaires rédigent un *Guide pratique pour la formation au leadership politique* à l'intention des femmes et des jeunes de l'espace francophone.

« L'OIF adopte une approche holistique d'inclusivité, guidée par le postulat que l'exercice du vote représente l'acte final de tout un processus qui nécessite un encadrement en amont. »

3.2 Aménagement de bureaux de vote et aide au vote pour les personnes ayant un handicap

Sébastien Audebert

Chef du bureau des élections politiques au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer de France

Améliorer les conditions de vote pour les personnes en situation de handicap

En France, l'égalité de tous les citoyens de concourir aux élections est prévu dans les lois et remontent aux principes d'égalité de la Révolution de 1789, ce qui inclut les personnes ayant un handicap.

Les règles prévues dans la circulaire « Déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct » prévoient trois principes : l'accès aux locaux; l'accès au vote et la possibilité d'être assisté; ainsi que le vote des majeurs en situation de tutelle.

L'accès aux locaux répond au principe selon lequel les bureaux de vote doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap. Les aménagements provisoires ou permanents des locaux de vote doivent être effectués afin que les personnes puissent y pénétrer et y circuler de façon autonome, notamment en fauteuil roulant. Les bureaux de vote doivent être équipés d'au moins un isolement suffisamment large pour permettre l'accès des personnes en fauteuil roulant et les urnes doivent être à une hauteur accessible.

Les personnes atteintes d'une infirmité certaine les mettant dans l'impossibilité d'introduire leur bulletin dans l'urne peuvent se faire assister par un électeur de leur choix. La personne accompagnante n'est pas nécessairement inscrite dans le même bureau de vote ni dans la même commune.

Depuis 2019, le majeur protégé ou sous tutelle qui choisit de voter à l'urne exerce personnellement son droit de vote. Cela représentant quelque 400 000 électeurs additionnels. Cependant, la personne chargée de la mesure de protection ne peut pas voter à sa place. Il peut se faire assister par l'électeur de son choix, à l'exception de son mandataire judiciaire.

Le bureau des élections politiques rencontre également des associations de personnes ayant un handicap pour adapter les directives et les guides.

L'accessibilité des campagnes électorales

Un site Web regroupant tous les services pour les élections a été créé afin de centraliser l'information au même endroit. Cela a permis de faciliter le parcours des électeurs et des candidats, qui peuvent accéder à l'ensemble des démarches et des informations électorales. De plus, cela a permis d'accroître l'accessibilité du site Web, notamment pour les personnes ayant un handicap visuel. Un code QR a été ajouté sur la carte des électeurs afin de faciliter le repérage du site Web. Durant la période de janvier à juin 2022, couvrant

l'élection présidentielle et les élections législatives, le site Web a reçu plus de 3 millions de visites.

Les personnes candidates sont désormais invitées à fournir leur profession de foi de façon électronique. Elles sont transmises en format papier et elles sont accessibles en format numérique sur le site Web, pour en favoriser l'accès, notamment grâce à un dispositif d'audiodescription. Cette innovation a été saluée par les associations représentant les personnes ayant un handicap. La politique volontariste pour faciliter les droits de vote donne des résultats.

Finalement, un plan de communication a été réalisé et des documents d'information sur les droits et les moyens pour faciliter l'accès au vote des personnes handicapées ont été diffusés largement.



3.3 Favoriser la pleine participation électorale des groupes minoritaires

Gorka Gamarra

Directeur de projets au Centre européen d'appui électoral (ECES)

La définition plus communément utilisée pour décrire les groupes minoritaires est celle du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme : « Une minorité ethnique, religieuse ou linguistique est tout groupe de personnes qui constitue moins de la moitié de la population sur l'ensemble du territoire d'un État et dont les membres ont les mêmes caractéristiques de culture, de religion ou de langue, ou plusieurs de ces éléments ensemble. »

« Plusieurs mesures sont présentes dans différentes législations électorales dans le monde [...] afin de favoriser une représentation équitable des groupes minoritaires. »

Différents textes internationaux et nationaux ont été adoptés en vue de protéger ces groupes et de garantir leur droit de participer pleinement à la vie culturelle, religieuse, sociale et politique de leur État. Par ailleurs, certains éléments doivent être précisés, notamment quant aux droits des peuples autochtones, qui jouissent d'une protection spécifique dans les textes internationaux.

La reconnaissance des droits de ces groupes de personnes est un élément de base d'une démocratie. Cela entraîne la stabilité politique nationale et le renforcement des liens de représentation. De plus, cela favorise une attitude positive des organes de gestion des élections et cela encourage une participation politique plus large.

Plusieurs mesures sont présentes dans différentes législations électorales dans le monde (p. ex., en Éthiopie, en Croatie et en Nouvelle-Zélande) afin de favoriser une représentation équitable des groupes minoritaires. Par exemple :

- Des sièges réservés;
- Des circonscriptions respectant les communautés naturelles;
- La surreprésentation de régions où il y a des minorités;
- Le système du « meilleur perdant », utilisé à l'île Maurice.

Les OGE peuvent jouer un rôle dans la mise en application de leur législation électorale et dans la mise en œuvre d'un processus de vote inclusif pour tous. En plus des éléments prévus dans la législation, ils peuvent élaborer une stratégie de communication adaptée aux différentes minorités linguistiques, afin de s'assurer la compréhension des modalités électorales.

3.4 Échanges sur le vote inclusif

Femmes et jeunes

Les engagements de l'OIF envers la participation des jeunes et des femmes suscitent l'adhésion des participants et des participantes. Ces derniers soulignent l'importance de travailler le plus possible, en amont d'une élection et tout au long d'un cycle électoral, avec les organisations de la société civile et avec les autres organisations impliquées, dont font partie les OGE.

Ce travail d'éducation civique à long terme permet d'avoir un effet réel sur les comportements de la société et de favoriser l'éveil de la conscience démocratique et électorale, au bénéfice des jeunes et des femmes. Le tout doit se faire en adéquation avec les actions de l'État, du gouvernement et des administrations électorales.

En ce qui concerne les femmes, l'OIF a deux programmes : un programme d'incitation à l'inscription des femmes sur les listes électorales et un programme de formation pour les femmes candidates.

Pour réellement favoriser les avancées des femmes, des aménagements législatifs peuvent s'avérer nécessaires, comme des mesures incitatives pour favoriser leur participation. Certains sont d'avis que cela passe par les quotas et que les gouvernements doivent y être sensibilisés. D'autres soulignent que les moyens utilisés pour assurer l'inclusion des jeunes et des femmes doivent être différenciés, puisque les réalités et les solutions qui y sont liées ne sont pas exactement les mêmes pour ces clientèles.

Personnes ayant un handicap

Les mesures pour faciliter le vote des personnes en situation de handicap ont aussi fait l'objet de discussions. Les États se trouvent à différents niveaux d'avancement en ce qui concerne le droit et l'accès au vote de ces personnes. Certains pays offrent des mesures comme des rampes d'accès, des bulletins de vote en braille et des interprètes en langage des signes pour faciliter la compréhension des règles électorales (Cameroun); d'autres permettent aux personnes ayant un handicap de voter à n'importe quel bureau de vote d'un lieu de vote (Sénégal).

L'évolution de la démographie, dans certains pays, et le nombre grandissant de personnes âgées font en sorte que la proportion de personnes ayant des handicaps de tout ordre est en croissance. Il y a également une demande croissante des associations de la société civile pour rendre le vote plus accessible.

4. LE VOTE DE LA DIASPORA

L'atelier sur le vote de la diaspora a pris la forme d'une table ronde. Ainsi, le format de ce chapitre est légèrement différent : il reprend les principales idées qui ont été émises. Il résume notamment les propos du représentant de la CEDEAO ainsi que de deux représentants qui ont présenté les expériences nationales de la Tunisie et du Sénégal. À la suite de la table ronde, des échanges ont permis à d'autres participantes et participants de contribuer aux discussions en faisant part de leurs expériences nationales.

Définition et modèles du vote de la diaspora

Le terme « diaspora » fait généralement référence à un phénomène de dispersion d'une partie d'une population au-delà de ses frontières nationales. Ces personnes peuvent être des réfugiés (en raison d'une guerre civile, d'instabilité économique ou d'un environnement sociopolitique instable), mais elles peuvent aussi simplement souhaiter vivre dans un autre pays. Les personnes ayant quitté leur pays d'origine restent liées à ce pays; dans certains cas, elles s'impliquent dans sa vie économique, sociale et politique en exerçant leur droit de vote. Ce droit est reconnu par différents textes légaux internationaux et nationaux.

Selon la CEDEAO, la plupart des pays ont le souci de faire voter la diaspora, dans la mesure du possible. Dans les États membres de la CEDEAO, l'attention portée à cet enjeu est en croissance. Depuis 2014, des mesures relatives à la diaspora ont été intégrées aux politiques et aux stratégies migratoires élaborées ou en cours d'élaboration dans 14 des 15 États de la CEDEAO. Dans certains cas, les politiques concernant la diaspora ont précédé l'adoption de politiques migratoires plus générales. Cela démontre le rôle non négligeable de la diaspora dans la vie économique et politique de son pays d'origine, particulièrement dans le domaine électoral.

Le vote de la diaspora adopte différents modèles. Par exemple, depuis 1992, la loi prévoit que les Sénégalais vivant à l'étranger peuvent voter. Dans le cas des élections législatives, 15 sièges sont réservés pour la diaspora. Le vote et le dépouillement se déroulent sous la supervision du chef de mission diplomatique. Les procédures sont les mêmes que celles prévues sur le territoire sénégalais. Les résultats sont affichés localement et transmis par courriel à la Commission départementale de recensement. Dans un deuxième temps, les procès-verbaux originaux sont transmis par valise diplomatique ou remis directement par les ambassadeurs, qui reviennent à Dakar pour le faire.

La Constitution de Tunisie consacre le droit de vote des Tunisiens et des Tunisiennes, y compris s'ils vivent à l'étranger, pour les élections parlementaires et présidentielles. La diaspora peut voter par anticipation durant les trois jours précédant le scrutin. Le vote se

déroule en personne dans une ambassade, dans un consulat ou dans un bureau prévu à cet effet. Le dépouillement des votes se fait sur place, dans les ambassades.

Pour leur part, les ressortissants belges à l'étranger peuvent voter de trois manières : à l'ambassade du pays où ils résident, par procuration ou par correspondance. Lors des dernières élections, en 2019, près de 170 000 votes par correspondance ont été comptabilisés.

La diaspora roumaine est nombreuse dans le monde. Lors des dernières élections présidentielle et législatives, près de 800 bureaux de vote étaient disponibles dans 49 pays. Les électrices et les électeurs pouvaient aussi voter par correspondance. Au total, 36 000 personnes se sont prévaluées de cette option.

Ces quelques exemples démontrent la diversité des modèles et de la réalité du vote de la diaspora. L'opérationnalisation de ce vote représente un défi pour les administrations électorales et elle soulève divers enjeux.

Les enjeux vécus par les OGE dans l'organisation du vote de la diaspora

Enjeux d'inscription et d'identification

L'identification et l'inscription sur la liste électorale font partie des enjeux importants de plusieurs OGE. C'est le cas de la Tunisie, qui déploie ce vote dans 46 pays et sur tous les continents. Dans le cadre du scrutin de 2022, 350 000 inscriptions ont été enregistrées.

Au Sénégal, un minimum de 200 électeurs inscrits dans un pays est exigé pour déployer le vote. Lors des dernières élections, 55 pays respectaient ce critère. Dans plusieurs pays, cependant, les personnes n'ont pas toutes les pièces d'identité leur permettant de voter à l'étranger. Aussi, plusieurs ressortissants se trouvent dans une situation d'irrégularité dans leur pays d'accueil; dans ce contexte, ils ne s'inscrivent pas sur la liste électorale.

« Les défis de logistique liés à cette modalité de vote sont souvent importants. Pour plusieurs OGE, le déploiement du vote dans des pays étrangers et les distances que les électrices et les électeurs doivent parcourir pour se rendre dans les lieux de vote représentent des enjeux majeurs. »

Enjeux de logistique et de coûts

Les défis de logistique liés à cette modalité de vote sont souvent importants. Pour plusieurs OGE, le déploiement du vote dans des pays étrangers et les distances que les électrices et les électeurs doivent parcourir pour se rendre dans les lieux de vote représentent des enjeux majeurs.

La distribution du matériel électoral fait partie des problématiques rencontrées en Tunisie, en raison de la logistique complexe des vols aériens et des délais. Dans d'autres pays, le vote par correspondance repose sur le fonctionnement et sur l'efficacité de la poste, qui ne sont pas toujours garantis. En France, notamment, il y avait une grève de la poste lors de la dernière élection.

Les coûts pour mettre en œuvre cette modalité sont aussi importants. Les efforts investis pour recenser et pour faire voter un très petit nombre d'électrices et d'électeurs peuvent être dissuasifs. Selon la CEDEAO, le coût de revient du vote de la diaspora devrait être jusqu'à 10 fois supérieur aux dépenses. Par ailleurs, il est souvent complexe de trouver et de former du personnel qualifié pour tenir les bureaux de vote; c'est le cas en Tunisie. Les frais associés à leur embauche représentent un frein au déploiement du vote. Enfin, dans le cas du vote par correspondance, l'électeur ou l'électrice doit souvent payer les frais de la poste pour transmettre son vote.

Accès au vote

L'accès physique au vote constitue un autre enjeu dans plusieurs États mettant en œuvre cette modalité. L'accès est inégal selon le pays où se trouvent les ressortissants. Certains pays ne prévoient tout simplement pas ce vote; dans d'autres, les distances à parcourir sont beaucoup trop importantes. Par exemple, le territoire canadien est immense et plusieurs ambassades se trouvent à Ottawa, à plusieurs centaines de kilomètres d'autres grandes villes, comme Montréal, où se trouvent de nombreux membres de plusieurs diasporas de l'Afrique francophone.

Dans certains pays, le vote de la diaspora est possible, mais il est très restreint dans le temps et dans l'espace. Par exemple, la Mauritanie, qui offre cette modalité de vote depuis peu de temps, prévoit un seul bureau de vote dans le monde, à Paris, ville où le nombre de ressortissantes et ressortissants est plus élevé. De plus, le vote se déroule durant une seule journée. Par conséquent, tous les électeurs mauritaniens vivant à l'extérieur de Paris n'ont pas réellement accès à cette modalité de vote.

Parfois, l'accès à cette modalité n'est tout simplement pas possible étant donné les restrictions du cadre légal du pays d'origine. Par exemple, la loi électorale du Cambodge ne prévoit pas le vote de la diaspora. Il faut être domicilié au pays pour voter et avoir la carte d'identité cambodgienne, qui ne peut être délivrée que sur le territoire national.

Enjeux politiques

Des enjeux politiques complexifient parfois l'organisation du vote de la diaspora. Par exemple, certains pays interdisent le déploiement des élections tunisiennes sur leur territoire. Par conséquent, c'est difficile de trouver des bureaux de vote à l'extérieur des ambassades et de permettre l'affichage de la campagne électorale.

Dans d'autres cas, il existe une certaine suspicion quant au rôle que les électrices et les électeurs vivant à l'étranger jouent dans la politique de leur territoire d'origine, une peur que la diaspora puisse avoir un effet sur les résultats électoraux. Les modalités de vote de la diaspora peuvent être perçues comme plus opaques que celles du territoire d'origine. Selon la CEDEAO, l'ambassade peut même être soupçonnée d'être alliée au pouvoir politique d'un État. Le poids démographique de la diaspora et son influence dans la politique nationale font partie des réticences de certains gouvernements par rapport à cette modalité de vote. Si la diaspora est favorable au pouvoir sortant, tout est déployé pour favoriser son vote. Au contraire, si la diaspora semble s'opposer au pouvoir, des barrières administratives peuvent surgir et le déploiement du vote de la diaspora peut être restreint à très peu d'ambassades.

La double nationalité est un autre enjeu. Certains pays exigent de renoncer à sa nationalité d'origine pour en acquérir une nouvelle. Cela peut réduire la possibilité de conserver son droit de vote dans son pays d'origine.

Les solutions envisagées dans l'organisation du vote de la diaspora

Le vote de la diaspora est complexe, mais il constitue un droit démocratique prévu dans les textes internationaux et, dans plusieurs cas, nationaux. Pour cette raison, les États persèverent à améliorer ce service pour les électrices et les électeurs et ils imaginent des moyens pour le rendre plus accessible.

Au Sénégal, le taux de participation de la diaspora est relativement élevé et cette modalité de vote est perçue positivement par les parties prenantes. La confiance et l'efficacité de cette modalité se sont construites avec les années. Le processus s'améliore et il s'étend dans de nouveaux pays d'une élection à l'autre.

Au Cap-Vert, le vote de la diaspora, qui est aussi nombreuse que la population nationale, se déroule bien. Ce pays fait partie des États inspirants en cette matière. L'ampleur de la diaspora ainsi que l'expérience dans cette modalité ont un effet sur son efficacité.

« L'une des clés du succès, en plus de processus transparents et bien organisés, c'est de développer une expertise locale dans les différents pays où le vote de la diaspora est offert. »

L'une des clés du succès, en plus de processus transparents et bien organisés, c'est le développement d'une expertise locale dans les différents pays où le vote de la diaspora est offert. Pour la Tunisie, le recrutement d'agents permanents dans les consulats est l'une des solutions prévues afin de bâtir cette expertise locale dans différents pays.

Pour la CEDEAO, le vote par Internet pourrait faciliter le vote de la diaspora. Cette modalité existe déjà dans certains États, notamment lors des élections législatives françaises pour les Français vivant à l'étranger. En effet, le vote par Internet pourrait réduire le coût du vote

pour l'électeur de la diaspora, alléger la lourdeur logistique de ce vote et permettre à la diaspora de voter à partir de n'importe quel pays du monde. Cependant, le vote par Internet doit susciter la confiance des parties prenantes, comme toute technologie utilisée lors d'élections; sinon, il pourrait devenir une source de suspicion. Pour l'organisme de gestion des élections, il pourrait également entraîner des coûts supplémentaires. Il faut donc bien mesurer les avantages et les inconvénients de cette mesure.

Le vote de la diaspora entraîne de nombreux défis économiques et sociaux, mais cette modalité permet de maintenir l'engagement politique des électeurs vivant à l'étranger et de leur garantir la possibilité d'exercer leurs droits démocratiques.

5. LA TECHNOLOGIE POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AU VOTE SANS COMPROMETTRE LA CONFIANCE

En 2023, la technologie joue un rôle important dans nos sociétés. Elle soutient également la logistique derrière différentes opérations électorales, de l'inscription des électrices et des électeurs à la diffusion des résultats électoraux.

Voter à l'aide d'un terminal électronique ou par Internet est possible dans quelques pays. Toutefois, plusieurs organismes de gestion des élections pourraient songer à offrir ces modalités de vote au cours des prochaines années. Pourquoi? Quels sont les avantages, les coûts et les défis liés à ces services?

Ce chapitre explore la manière dont la technologie peut faciliter l'accès au vote ou moderniser l'administration électorale en réduisant le personnel électoral requis ou en facilitant certaines étapes, comme le dépouillement. Cependant, puisque la technologie entraîne des enjeux d'acceptabilité sociale, les OGE doivent vulgariser l'adoption de nouveaux processus de manière à faciliter l'adhésion des parties prenantes et à maintenir la confiance.

5.1 Les principes fondamentaux de liberté et les enjeux du vote électronique

Ardita Driza Maurer

Experte légale pour le Conseil de l'Europe

et experte électorale pour le Comité européen de la démocratie et de la gouvernance

Les principes fondamentaux et la législation électorale

Il existe trois grandes familles de vote électronique. Tout d'abord, il y a le vote exercé par l'entremise d'un terminal dans un bureau de vote. Il y a également le vote papier, qui est ensuite scanné pour faciliter le dépouillement. Finalement, il y a le vote par Internet, qui peut être réalisé à distance.

Les technologies sont utilisées dans toutes les phases du cycle électoral, de l'inscription des électeurs jusqu'à la comptabilisation des résultats. Au total, 77 étapes ont été répertoriées et peuvent être réalisées avec l'aide d'outils informatiques.

Le principal défi de l'utilisation de la technologie est de respecter les valeurs suprêmes du suffrage universel. Les procédures qui ont été développées sans la technologie doivent

pouvoir se transposer avec la technologie, mais sans altérer les principes fondamentaux des règles électorales – pensons notamment au secret du vote.

Les principes fondamentaux sont prévus dans les textes internationaux et les législations nationales. L'introduction de la technologie doit respecter la législation, mais nécessite également des modifications législatives pour permettre le déploiement de nouvelles façons d'administrer les élections.

Ainsi, avant même de réfléchir à une solution technologique, il est important de tenir compte de la législation en vigueur et de la réglementation qui encadre les pratiques électorales. Aucune solution technologique ne doit brimer les principes juridiques.

Les enjeux de sécurité

Il n'y a pas de solution technique sûre à 100 %. Même les processus manuels ont des failles. La gestion des processus en place, manuels ou informatisés, doit donc tenir compte du potentiel de risque et peut être évaluée dans une grille d'hypothèse de confiance. Par exemple, un système de vote doit pouvoir reposer sur la vérifiabilité du processus. Est-ce qu'un recomptage serait possible en cas de doute?

« Les électeurs et les électrices doivent, en principe, être en mesure d'évaluer les risques associés à la procédure de vote qui leur est proposée. Leur confiance envers le système électoral repose en partie sur leur compréhension de ce processus. »

L'évaluation des risques doit être menée dès le début du processus et poursuivie de façon continue. Avant d'implanter un nouveau système informatique, une analyse du risque doit être réalisée. Aussi, une fois le système en service, il doit y avoir une analyse du risque durant son utilisation. À la fin du processus, un bilan doit être réalisé. Il faut déterminer un mécanisme et une institution (privée ou publique) responsable de l'évaluation et de l'audit du système.

Aussi, il faut identifier l'institution responsable du risque. Qui est responsable en cas de panne? Par exemple, quel est le partage des responsabilités et des obligations d'un OGE et d'un éventuel partenaire privé?

Les électeurs et les électrices doivent, en principe, être en mesure d'évaluer les risques associés à la procédure de vote qui leur est proposée. Leur confiance envers le système électoral repose en partie sur leur compréhension de ce processus. Ainsi, le vote ne doit pas seulement être sûr; il doit également être perçu comme tel par les électeurs et les candidats.

La démocratie est de juridiction publique. Le caractère public du vote et le droit à un résultat qui reflète correctement la volonté des électeurs entraînent, entre autres, des questions

sur l'intervention d'expertises privées. Il n'y a pas de règles internationales qui encadrent l'intervention d'une expertise privée dans les processus électoraux.

Chaque législation nationale prévoit l'encadrement des experts externes appuyant le processus électoral administré par une institution publique de l'État. Par exemple, les cours constitutionnelles de l'Allemagne et de l'Autriche ont décidé que l'électeur et les responsables de l'administration électorale doivent comprendre les étapes principales du vote sans devoir recourir à l'aide d'experts en informatique. À l'inverse, l'Estonie et la Suisse font confiance aux experts informatiques pour concevoir et vérifier les solutions de vote électronique.

Les solutions technologiques ne doivent pas seulement être considérées comme dignes de confiance. Elles doivent être en mesure de démontrer leur infaillibilité par des preuves convaincantes, donc par des preuves mathématiques. Si les preuves mathématiques ne peuvent pas être comprises par les électeurs, cela déplace la confiance sur les experts.

En général, il est reconnu que les méthodes de vote manuelles peuvent entraîner des erreurs humaines. Ces erreurs sont généralement détectables, circonscrites et compréhensibles par les électeurs. Les solutions informatiques introduisent de nouvelles brèches dans la fiabilité du vote. En plus de l'enjeu de la compréhension du système informatique, il peut y avoir des enjeux liés à la fiabilité de l'équipement informatique ou à d'éventuelles cyberattaques. Comme les opérations de vote se déroulent dans des délais serrés, le temps de réaction en cas de cyberattaque, par exemple, est très limité.

En matière de technologie électorale, il faut être en mesure de garantir les principes et les droits électoraux des électeurs et des électrices. Ainsi, il est important de respecter les principes de la législation en vigueur, à laquelle la technologie doit se conformer.

5.2 L'impact de l'usage des nouvelles technologies dans les processus électoraux en Roumanie

Toni Grebla

Président de l'Autorité électorale permanente (AEP) de la Roumanie

L'utilisation de la technologie pour les élections de 2024

L'année 2024 sera importante pour la Roumanie, avec les élections des membres du Parlement européen, des élections locales, une élection présidentielle et des élections législatives. La technologie utilisée dans les processus électoraux répond à des besoins spécifiques, comme accroître l'efficacité, augmenter la confiance des électeurs, réduire le temps passé dans un bureau de vote et faciliter l'accès au vote.

Tous les citoyens roumains ayant le droit de vote sont automatiquement inscrits dans le registre électoral et chaque électeur peut connaître l'emplacement de son bureau de vote en visitant le site Web du registre électoral.

Le système informatique de monitoring de la présence au vote

Le système informatique de monitoring de la présence au vote et de prévention du vote illégal (SIMPV) est une nouveauté informatique qui sera utilisée en 2024. Il devrait permettre de réduire le temps d'attente pour voter, en plus d'ajouter une mesure de sécurité sur l'identité de l'électeur.



Le SIMPV repose sur une technologie permettant à une tablette informatique de scanner la pièce d'identité de l'électeur et de vérifier s'il peut voter.

Le SIMPV devrait entraîner plusieurs avantages, notamment la rapidité de l'identification de l'électeur et la possibilité de connaître en temps réel le taux de participation électorale (et de communiquer cette information) pour accroître la transparence des données sur le déroulement du vote.

Le SIMPV facilitera également le vote des électeurs vivant à l'étranger grâce à l'interconnexion des données pour le vote par correspondance. Le système transmettra notamment un accusé de réception à l'électeur lorsque l'enveloppe contenant le bulletin de vote sera reçue au bureau de l'AEP en Roumanie.

À la fin de la journée, le SIMPV permettra également de numériser les procès-verbaux des résultats de chaque bureau de vote et de les diffuser publiquement en temps réel. Ainsi, tous les citoyens pourront accéder aux données des résultats électoraux et les utiliser.

Le volet de la cybersécurité du SIMPV est en développement par des informaticiens de l'AEP, qui bénéficie du soutien du Service des télécommunications spéciales de l'État. La sécurité du système repose notamment sur une solution de chaîne de blocs (*blockchain*).

La mise en œuvre des nouvelles technologies dans le domaine électoral en Roumanie contribuera à accroître la transparence, l'efficacité et la confiance lors des élections de 2024.

5.3 Le vote par Internet pour les élections législatives françaises

Stéphanie Moutaque-Osseni

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France

Le vote des Français résidant à l'étranger

Lors des élections législatives de 2022, les électeurs et les électrices résidant à l'étranger devaient s'inscrire au Registre des Français de l'étranger. En tout, il y avait 1,3 million de personnes inscrites et le taux de participation a été de 24 %, ce qui représente une augmentation par rapport au taux de participation de 16 % enregistré en 2017.

En 2022, le vote par Internet était une nouvelle modalité offerte à cet électorat. Cette modalité de vote s'ajoutait aux autres, comme le vote à l'urne dans les ambassades et les consulats, le vote par correspondance et le vote par procuration. Le vote par Internet a été largement utilisé, par 77 % des votants, soit un peu plus de 250 000 personnes sur un total d'environ 350 000 votes.

Le vote par Internet a été utilisé à quatre reprises en France, pour deux types de vote :

- En 2012, pour les élections législatives;
- En 2014, pour les élections consulaires;
- En 2021, pour les élections consulaires;
- En 2022, pour les élections législatives.

Le vote par Internet est possible grâce au travail de collaboration entre plusieurs acteurs étatiques qui sont coordonnés par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Le MEAE réalise un nouvel appel d'offres tous les quatre ans. Il s'assure notamment que la solution de vote respecte trois grands principes fondamentaux : l'accès au vote, le secret du scrutin et la sincérité du scrutin. La feuille de route du projet s'est échelonnée sur une période de près de deux ans, de la définition du projet, en octobre 2020, au début des opérations électorales, en mai 2022.

Le développement de la solution de vote par Internet a nécessité six audits externes :

- Analyse de risque;
- Audit de sécurité;
- Audit du code source;

- Audit de sécurité réalisé par l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI);
- Analyse d'impact relative à la protection des données personnelles;
- Analyse de l'accessibilité.

Pour l'électeur, le déroulement du vote se déroule en cinq étapes :

- Authentification (double identification);
- Choix du candidat;
- Confirmation du choix du candidat;
- Confirmation du vote (par la validation d'un code reçu par courriel);
- Réception d'une confirmation du vote.

Le vote par Internet est réalisé par anticipation par rapport au vote en personne, qui est réalisé le jour de l'élection. Le principe est de mettre les listes électorales à jour entre les deux votes pour empêcher les électeurs de voter deux fois.

5.4 L'utilisation de la technologie pour voter en Belgique

Régis Trannoy

Chef du Service des élections au Service public fédéral intérieur de Belgique

Les élections belges de 2024

En juin 2024, il y aura plusieurs votes simultanés en Belgique (européennes, fédérales et régionales). Le système électoral et le mode de scrutin sont assez complexes; avec la simultanéité des scrutins, les bulletins de vote peuvent être très grands (50 cm sur 100 cm) et le dépouillement est long et complexe.

Par conséquent, l'utilisation de la technologie répond à un besoin de simplifier les opérations de vote et de dépouillement. Cependant, l'utilisation de la technologie apporte un processus très lourd pour l'administration électorale. Chaque année, il doit y avoir des entretiens de l'équipement, des mises à jour des logiciels et de nombreux tests.

Le vote est obligatoire en Belgique. Il y a deux façons de voter : en personne, dans un bureau de vote, ou par procuration. Le vote électronique est utilisé depuis 1991 en Belgique. Il a

débuté dans deux cantons totalisant 20 000 électeurs. Son utilisation s'est répandue graduellement dans le pays jusqu'à desservir 44 % des électeurs en 2007. Il y a eu plusieurs générations de systèmes utilisés sur cette période d'un peu plus de 30 ans.

Les paramètres de l'administration du vote sont déterminés dans chaque commune. Ainsi, plusieurs réalités cohabitent actuellement sur le territoire belge. Dans les communes utilisant le vote électronique, la technologie utilisée est celle d'un terminal de vote, dans le bureau de vote. Cette technologie est développée par la firme Smartmatic. Elle est utilisée en tandem avec le vote papier. Une majorité de communes de la Flandre utilise le vote électronique, alors que seules les neuf communes germanophones de la Wallonie l'ont adopté. La population francophone utilise très majoritairement le vote papier, à l'exception de Bruxelles, qui utilise le vote électronique.

Vote électronique - Smartmatic



Des tests de sécurité et de nombreuses formations sont annuellement prévus pour que toutes les personnes impliquées (électeurs, communes, techniciens) puissent utiliser convenablement la technologie.

Explication du processus du vote électronique belge

Le vote électronique belge comprend quatre principales étapes : la collecte des données, le vote, la collecte des résultats et la publication.

Un des systèmes importants permettant le vote électronique est le système MARTINE, qui signifie « *MANagement, REGistration, TRANSMission of INFORMATION and RESULTS about ELECTIONS* ». Ce système gère plusieurs étapes importantes permettant le vote, notamment la collecte des listes des candidatures et la production des bulletins de vote électronique (écran de vote) en fonction des candidats et des bureaux de vote. À la suite du vote, MARTINE collecte les résultats, traite l'information et publie les résultats sur le site Web des résultats.

D'autres logiciels sont également en développement, notamment PATSY, qui facilitera le dépouillement, ainsi que ROMÉO, qui permettra la déclaration en ligne des dépenses électorales.

La Belgique réalise actuellement des études sur le vote électronique, sur l'évolution du système actuel et sur le vote par Internet.

5.5 Échanges sur l'utilisation de la technologie pour améliorer l'accès au vote

Le dévoilement public du code source a été l'objet de discussions entre les participants et les participantes. Il y a 15 ans, la sécurité du vote par Internet passait par le secret du code source. Cette vision est désormais dépassée. En effet, le succès du vote par Internet est associé à un code source ouvert, qui peut être complètement public ou partagé avec des experts dans le cadre d'un processus d'audit. Cette deuxième avenue est généralement utilisée pour protéger la propriété intellectuelle d'une firme informatique privée.

En France, le code source n'était pas ouvert en 2022. Cette disposition est actuellement à l'étude pour les élections de 2027. En Belgique, le code source a été développé par une société privée, mais il est la propriété de l'État belge. Les partis politiques en lice ont le droit d'avoir accès au code source pour analyse. Après l'élection, le code source est également publié à tous les citoyens, sans les éléments de sécurité du système informatique.

Durant les échanges, les représentants de la Commission électorale nationale indépendante de la République démocratique du Congo ont fait part de leur expérience de vote électronique, qu'ils ont utilisé en 2018 et qu'ils utiliseront lors des élections à venir en 2023. Le système est semi-électronique. Il est similaire à celui présenté par la Belgique. Toutefois, le décompte des bulletins de vote est réalisé de façon manuelle, à la fin de la journée, à l'aide des bulletins produits par le terminal de vote. Les résultats d'un bureau de vote sont ensuite transmis par voie électronique. L'utilisation des terminaux de vote s'est bien déroulée en 2018. Ils ont notamment permis de régler un enjeu logistique important relativement à l'impression et à la taille des bulletins de vote des élections législatives en 2006 et en 2011.

Ces expériences concrètes de la France, de la Roumanie, de la Belgique et de la RDC illustrent la diversité potentielle de l'utilisation de la technologie pour faciliter l'organisation logistique des opérations ou le vote des électeurs et des électrices.

6. CONCLUSION

En conclusion du séminaire électoral, les participantes et les participants ont eu une discussion sur les principales leçons à tirer des deux jours d'ateliers et de conférences portant sur les modalités de vote pour faciliter la participation et maintenir la confiance.

Les principales discussions et conclusions retenues ont porté sur les enjeux du vote de la diaspora, sur l'utilisation des technologies et sur les enjeux d'un vote inclusif, principalement pour les femmes.

« Malgré la panoplie de mesures disponibles pour faciliter l'accès au vote, le vote à l'urne le jour du scrutin demeure la modalité la plus importante : il s'agit d'un acte quasi sacré. »

Le vote de la diaspora

Le vote de la diaspora comporte des enjeux pour toutes les administrations électorales. Qu'il soit offert en personne dans les ambassades, par correspondance postale ou par Internet, il est complexe à administrer. Par conséquent, il existe toujours quantité de barrières pour de nombreux électeurs et électrices vivant à l'étranger.

Les pays n'ont pas tous la même expérience relativement au vote de leur diaspora. Certains pays n'offrent toujours pas cette modalité de vote. D'autres l'offrent, mais seulement à une fraction de l'électorat vivant à l'étranger, par l'entremise d'un nombre restreint d'ambassades et de consulats. La multiplication des lieux de vote dans les ambassades entraîne des enjeux liés aux coûts et à la logistique, principalement dans les nombreux pays comptant peu d'électrices et d'électeurs. Une masse critique d'électeurs est nécessaire pour ouvrir un bureau de vote dans une ambassade. De plus, la distance à parcourir entre le domicile de l'électeur et le bureau de vote est parfois si grande que plusieurs électeurs ne peuvent pas utiliser cette modalité de vote.

Le vote par correspondance, qui est utilisé notamment pour les diasporas des pays européens et de l'Amérique du Nord, comporte également des enjeux liés aux frais et aux délais postaux. L'inefficacité du courrier international, de même que ses délais et ses coûts, dont les électeurs ont parfois la charge, réduisent la capacité à voter. Cette modalité de vote est d'ailleurs écartée par les représentants de pays de l'Afrique francophone, car elle ne serait pas possible dans le contexte de leurs services postaux nationaux.

Le vote par Internet est une avenue intéressante pour faciliter l'accès au vote des électeurs de la diaspora. Cette technologie pourrait réellement améliorer l'offre de service des administrations électorales, comme ce fut le cas en France lors des élections législatives de

2022. Cependant, le vote par Internet est encore embryonnaire à l'échelle de la planète et il entraîne de nouvelles considérations et de nouveaux enjeux pour toutes les parties prenantes dans les élections.

Les enjeux de sécurité, de fiabilité et de confiance envers l'utilisation de nouvelles technologies sont bien réels dans le milieu électoral.

L'utilisation des technologies pour faciliter le vote

Malgré la panoplie de mesures disponibles pour faciliter l'accès au vote, le vote à l'urne le jour du scrutin demeure la modalité la plus importante : il s'agit d'un acte quasi sacré.

Le vote électronique effectué dans un bureau de vote, comme en Belgique et en RDC, peut être une solution intéressante lors de scrutins multiples. Il peut aussi faciliter le dépouillement et la centralisation de résultats électoraux, principalement lors de scrutins proportionnels. Dans ces deux contextes, le vote électronique constitue aussi une solution au défi que représente l'impression des bulletins de vote.

Dans certains pays où le territoire est grand et, parfois, difficile d'accès, le vote par Internet pourrait être aussi intéressant que pour les électeurs de la diaspora. Cependant, la connexion Internet pourrait s'avérer un enjeu encore plus grand, dans certains cas.

D'ailleurs, dans plusieurs pays de la Francophonie, le niveau d'analphabétisme est élevé et l'utilisation de certaines technologies informatiques, peu répandue dans certains groupes de la population. Le recours aux technologies en appui au vote pourrait donc mettre en péril la capacité de voter de certains électeurs. Dans ce contexte, il faudrait prévoir un effort important d'éducation.

Plusieurs intervenants soulèvent l'enjeu de la souveraineté des États sur la propriété de la technologie. Politiquement, il pourrait s'avérer difficile de créer un climat de confiance, dans l'espace public, si la solution technologique retenue était développée par une compagnie étrangère qui en était propriétaire.

La confiance et la transparence lors de l'introduction des technologies dans les processus électoraux sont essentielles. La technologie doit susciter la confiance et l'adhésion des partis politiques et des électeurs. Avant tout, il doit déjà y avoir un climat de confiance envers l'OGE, ce qui n'est pas le cas dans tous les pays du RECEF.

Pour favoriser la confiance, la consultation des parties prenantes, la pédagogie et la recherche de consensus dans le processus de décision sont cruciales. La transparence de toute la chaîne de mise en œuvre est fondamentale, de l'appel d'offres à l'utilisation finale, y compris lors des phases de tests de projets pilotes. Chaque acteur du processus électoral a son propre degré d'acceptation et de confiance relativement à l'utilisation de la technologie dans les opérations électorales.

L'identification du besoin est un point de départ important pour favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles technologies de vote. L'administration électorale doit être en mesure de répondre aux questions sur les raisons, sur la fiabilité, sur le temps d'implantation et sur les coûts d'acquisition et d'entretien de la solution choisie. L'analyse favorable de la balance des coûts, des risques et des bénéfices potentiels doit faire consensus pour les parties prenantes. La technologie doit répondre à un besoin et ses risques doivent être connus et contenus, notamment par un plan de contingence en cas de défaillance.

Le vote inclusif

L'introduction de quotas pour favoriser les candidatures de femmes a permis de grandes avancées vers la parité entre les femmes et les hommes dans les parlements. Cependant, les lois ne peuvent pas, à elles seules, régler les enjeux de représentation des femmes ou des minorités.

Les États doivent également réaliser que les sociétés sont souvent inégalitaires envers les femmes et les hommes. Historiquement, le milieu de la politique et des élections a été investi par les hommes en premier. Au-delà de l'obtention du droit de vote et de se présenter, les femmes doivent souvent faire fi des cultures familiales et sociétales afin de participer réellement de façon égalitaire aux processus électoraux.

Les OGE doivent être conscientes des enjeux historiques, culturels et économiques qui pourraient défavoriser la pleine participation des femmes ainsi que des minorités ethniques ou linguistiques. Les OGE doivent être sensibles à la complexité de ces réalités et prévoir des approches différentes, au besoin, pour atteindre l'égalité effective, qui va au-delà de l'égalité légale.

La Francophonie déploie de plus en plus de programmes pour favoriser l'exercice des droits électoraux des femmes et des jeunes. Les OGE peuvent offrir des programmes de sensibilisation et des formations, en partenariat avec des organisations de la société civile. L'éducation civique peut être réalisée en continu, et non seulement durant la période électorale, qui est plutôt circonscrite dans le temps.

« Les OGE doivent être conscientes des enjeux historiques, culturels et économiques qui pourraient défavoriser la pleine participation des femmes ainsi que des minorités ethniques ou linguistiques. Les OGE doivent être sensibles à la complexité de ces réalités et prévoir des approches différentes, au besoin, pour atteindre l'égalité effective, qui va au-delà de l'égalité légale. »

ANNEXES

Liste des personnes participantes

BELGIQUE

Régis Trannoy
Chef du Service Élections
Direction générale Institutions et Population
Service Public Fédéral Intérieur

BÉNIN

Sanni Gounou
Membre du Conseil électoral de la CENA

Laurentine Adossou Davo
Conseillère électorale de la CENA
Membre du cercle de coordination du Forum des femmes du RECEF

BURKINA FASO

Élysé Ouedraogo
Président
Commission électorale nationale indépendante

Lydia Zanga Ouedraogo
Directrice de cabinet du président
Commission électorale nationale indépendante

CAMEROUN

ENOW Abrams EGBE
Président
Elections Cameroon

Mohamed Ntonye Njoya
Conseiller technique du président
Elections Cameroon

CANADA

Karine Morin
Chef de cabinet et directrice principale, Affaires stratégiques et internationales
Bureau du directeur général des élections du Canada

Émilie Lemieux
Analyste
Bureau du directeur général des élections du Canada

CAP-VERT

Salif Silva

Conseiller et directeur de la Direction générale d'appui au processus électoral
Commission nationale des élections

Ana Lina Varela

Ingénieure responsable des technologies de l'information et de la liste électorale
Commission nationale des élections

FRANCE

Marc Tschiggfrey

Adjoint au directeur, chef du Service des élections, de la lutte contre la fraude et de l'innovation numérique

Direction du management de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Sébastien Audebert

Chef du bureau des élections politiques
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Mariam Pontoni

Adjointe au chef du bureau des élections politiques
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Arnaud Mercier

Adjoint au chef du bureau des élections politiques
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Stéphanie Moutaque-Osseni

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de France

Romain Rambaud

Professeur de droit public
Université Grenoble-Alpes

MADAGASCAR

Retaf Arsène Dama Andrianarisedo

Président

Commission électorale nationale indépendante

Nohadandy Irasoia Randriamahanina

Directrice des affaires juridiques
Commission électorale nationale indépendante

NIGER

Mariama Katambé

Membre de la Commission électorale nationale indépendante

Membre du cercle de coordination du Forum des femmes du RECEF

QUÉBEC

Jean-François Blanchet

Directeur général des élections

Élections Québec

Catherine Lagacé

Secrétaire générale

Élections Québec

Patrik Gilbert

Directeur de la recherche, de la planification et de la coopération internationale

Élections Québec

Marie-Christine Ross

Conseillère en coopération internationale

Élections Québec

Simon Mélançon

Conseiller en coopération internationale

Élections Québec

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Sabine N'Doute Tandos Dang-The

Vice-présidente

Autorité nationale des élections

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Didi Manara Linga

Deuxième vice-président

Commission électorale nationale indépendante

Jean-Paul Lompole Yolongo

Conseiller au cabinet

Commission électorale nationale indépendante

RÉPUBLIQUE DE MAURICE

Irfan Abdool Rahman

Commissaire électoral

Bureau du commissaire électoral

Prema Ramwodin
Directrice des opérations électorales
Bureau du Commissaire électoral

RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE

Angelica Caraman
Présidente
Commission électorale centrale

Corneliu Pasat
Chef adjoint de la Direction des communications, des relations publiques et des médias
Commission électorale centrale

ROUMANIE

Toni Grebla
Président
Autorité électorale permanente

Alina-Alexandra Iordache
Direction des relations étrangères du département de la coopération internationale
Autorité électorale permanente

RWANDA

Françoise Uwera Kabanda
Commissaire
Commission nationale électorale

SÉNÉGAL

Tanor Thiendella Sidy Fall
Directeur général des élections
Ministère de l'Intérieur

Khary Yade Diop
Secrétaire particulière du directeur général des élections
Direction générale des élections
Ministère de l'Intérieur

Soukeyna Fall
Cheffe du bureau de la coopération internationale
Direction générale des élections
Ministère de l'Intérieur

Cheikh Tidiane Diallo
Direction générale des élections
Ministère de l'Intérieur

SÉNÉGAL

Issa Sall
Membre
Commission électorale nationale autonome

TOGO

Atissim ASSIH
Membre
Commission électorale nationale indépendante

TUNISIE

Mohamed Tlili Mnasri
Membre du conseil
Instance supérieure indépendante pour les élections

Jihed Aouadi
Responsable des élections à l'étranger
Instance supérieure indépendante pour les élections

UNION DES COMORES

Said MZE DAFINE
Président
Commission électorale nationale indépendante
Union des Comores

*Autres pays francophones***CAMBODGE**

Sovannarom DIM
Membre
Comité national des élections

Dyna VEN
Assistant de M. DIM
Comité national des élections

SEYCHELLES

Monsieur Norlis Rose-Hoareau
Commissaire
Commission électorale des Seychelles

Partenaires du RECEF et conférencières et conférenciers invités

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

Saidou Kane

Chef du pôle des processus démocratiques

Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique

Organisation internationale de la Francophonie

Sabine Mengue

Spécialiste de programme

Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique

Organisation internationale de la Francophonie

CENTRE EUROPÉEN D'APPUI AUX ÉLECTIONS (ECES)

Fabio Bargiacchi

Directeur exécutif

Centre européen d'appui aux processus électoraux

Filiberto Sebegondi

Vice-président du comité stratégique

Centre européen d'appui aux processus électoraux

Gorka Gamarra

Expert électoral

Centre européen d'appui aux processus électoraux

IDEA International

Emna Zghonda

Direction régionale Afrique et Asie de l'Ouest

IDEA International

CEDEAO

Francis OKE

Représentant permanent de la CEDEAO auprès de l'Union africaine

Consultante experte en technologie électorale

Ardita Driza Maurer

Experte légale pour le Conseil de l'Europe et experte électorale pour le Comité européen de la démocratie et de la gouvernance

Délégation générale du Québec à Paris

Claire Deronzier

Déléguée aux affaires francophones et multilatérales

Délégation aux affaires francophones et multilatérales

Alexandre Mussely-Bédard
Conseiller
Délégation aux affaires francophones et multilatérales

Programme du séminaire

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Marc TSCHIGGFREY

*Adjoint au directeur, chef du service des élections, de la lutte contre la fraude
et de l'innovation numérique*

*Direction du management de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer de la France*

Saidou KANE

Chef du pôle des processus démocratiques

*Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique
Organisation internationale de la Francophonie*

Tanor Thiendella Sidy FALL

*Directeur général des élections du Sénégal
Président du RECEF*

CONFÉRENCE INTRODUCTIVE

Conférence introductive et présentation de la programmation

Catherine LAGACÉ

*Secrétaire générale d'Élections Québec
Secrétaire générale du RECEF*

ATELIER 1

LES MODALITÉS DE VOTE DANS LE MONDE : ÉVOLUTION ET ENJEUX

Tour du monde des différentes modalités de vote

Emna ZGHONDA

Experte électorale d'International IDEA – Afrique et Asie de l'Ouest

Les modalités de vote dans les pays du RECEF : état de situation et perspectives

Catherine LAGACÉ

Secrétaire générale d'Élections Québec et secrétaire générale du RECEF

Évolution des modalités de vote, des normes et des pratiques européennes

Romain RAMBAUD

Professeur de droit public de l'Université Grenoble-Alpes

ATELIER 2

ATELIER PARTICIPATIF SUR LES ENJEUX ET LES PERSPECTIVES DES MODALITÉS DE VOTE

Le vote par procuration en France

Mariam PONTONI

Adjointe au chef du bureau des élections politiques

Le vote par anticipation et le déplacement du vote au Québec

Jean-François BLANCHET

Directeur général des élections du Québec

Les enjeux du vote des personnes déplacées ou réfugiées au Burkina Faso

Élysé OUEDRAOGO

Président de la CENI

Le vote insulaire à l'île Maurice

Irfan ABDOOL RAHMAN

Commissaire électoral de Maurice

Le vote des îles éloignées aux Seychelles

Norlis ROSE-HOAREAU

Commissaire de la Commission électorale des Seychelles

ATELIER 3

DES MESURES POUR UN VOTE INCLUSIF

Les enjeux du vote des jeunes et des femmes : comment favoriser un vote réellement inclusif dans l'espace francophone?

Sabine MENGUE

Spécialiste de programme, Organisation internationale de la Francophonie

Aménagement de bureaux de vote et aide au vote pour les personnes ayant un handicap

Sébastien AUDEBERT

Chef du bureau des élections politiques au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer de France

Favoriser la pleine participation électorale des groupes minoritaires

Gorka GAMARRA

Directeur de projets, Centre européen d'appui électoral (ECES)

ATELIER 4

TABLE RONDE SUR LE VOTE DE LA DIASPORA

Le vote de la diaspora sénégalaise

Tanor Thiendella Sidy FALL

Directeur général des élections du Sénégal et président du RECEF

Le vote des Tunisiens résidant à l'étranger

Mohamed TLILI MNASRI

Membre du Conseil de l'ISIE de Tunisie

Les enjeux et les bonnes pratiques du vote de la diaspora en Afrique de l'Ouest

Francis OKE

Représentant permanent de la CEDEAO auprès de l'Union africaine

ATELIER 5

LA TECHNOLOGIE POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AU VOTE SANS COMPROMETTRE LA CONFIANCE

Les principes fondamentaux de liberté et les enjeux du vote électronique

Ardita Driza MAURER

Experte légale pour le Conseil de l'Europe et experte électorale pour le Comité européen de la démocratie et de la gouvernance

L'impact de l'usage des nouvelles technologies dans les processus électoraux en Roumanie

Toni GREBLA

Président de l'Autorité électorale permanente de la Roumanie

Le vote par Internet pour les élections législatives françaises

Stéphanie MOUTAQUE-OSSANI

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères de la France

L'utilisation de technologie pour voter en Belgique

Régis TRANNOY

Chef du Service des élections au Service public fédéral intérieur de Belgique

ATELIER 6

ATELIER PARTICIPATIF DE CONCLUSION SUR LES PERSPECTIVES DES MODALITÉS DE VOTE

Réseau des compétences électorales francophones

Secrétariat général
1045, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 200
Québec (Québec) G1W 0C6
CANADA

recef@electionsquebec.gc.ca

<http://recef.org>

[@RECEF_ORG](#)

Le Réseau des compétences électorales francophones est l'un des réseaux institutionnels de l'Organisation internationale de la Francophonie.